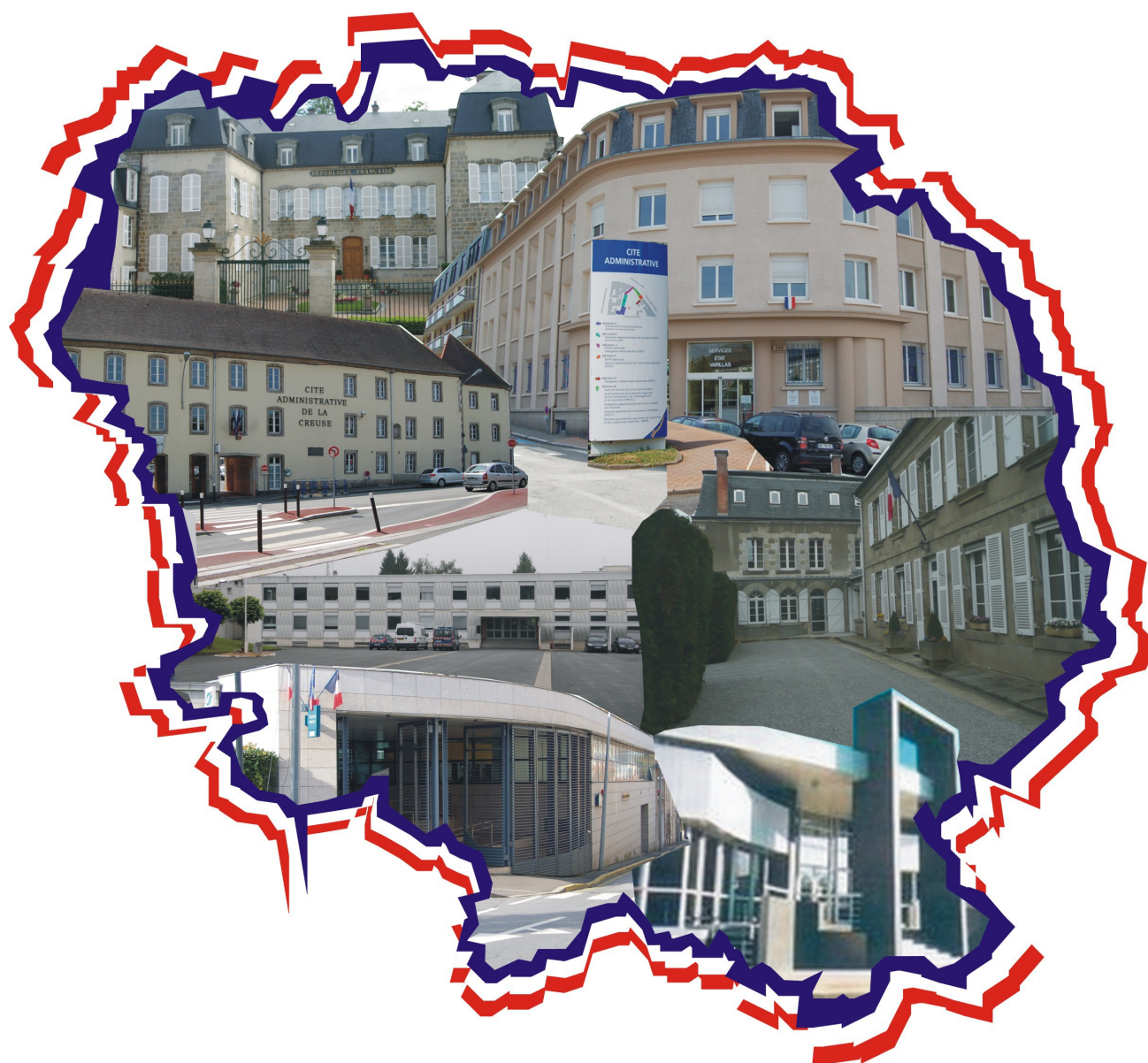


# L'Action de l'État en Creuse en 2016



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA CREUSE

# SOMMAIRE

<b><u>1- Introduction</u></b>	page 3
<b><u>2 - Sécurité et protection des populations</u></b>	page 4
a) La sécurité publique dans le cadre de l'état d'urgence	
b) La sécurité routière	
c) La sécurité civile	
d) La protection des consommateurs	
e) La protection animale	
<b><u>3 - Economie et emploi</u></b>	page 12
a) La mise en œuvre de la politique du travail	
b) L'accompagnement des mutations économiques	
c) La déclinaison territoriale des politiques de l'emploi	
<b><u>4 - Economie agricole</u></b>	page 19
a) La Politique agricole commune	
b) La coordination du contrôle des aides	
c) L'installation des agriculteurs	
d) La modernisation des exploitations	
e) Le soutien aux agriculteurs en difficultés et aux exploitations fragiles	
<b><u>5 – Cohésion sociale et santé</u></b>	page 21
a) Une politique sociale auprès des populations les plus vulnérables	
b) L'égalité entre les femmes et les hommes	
c) L'accompagnement des acteurs citoyens développant les politiques menées en faveur de la jeunesse et des sports	
d) Les principales actions en matière de santé publique	
<b><u>6 - Territoire, environnement, développement durable et patrimoine</u></b>	page 26
a) Habitat et constructions durables	
b) Urbanisme et planification	
c) Connaissance et appui des territoires	
d) La politique environnementale et les procédures de protection de l'environnement	
e) Le contrôle de légalité et la réforme de l'intercommunalité	
f) Les dotations de l'Etat	
g) La politique culturelle de l'Etat pour le département de la Creuse – Patrimoine	
<b><u>7 – Infrastructures routières</u></b>	page 43
a) Entretien – Exploitation	
b) Immobilier	
c) Information des usagers	
<b><u>8 – Droits et libertés publiques</u></b>	page 44
a) La délivrance des titres	
b) Les élections	
c) La lutte contre la fraude	

**9 - Modernisation de l'Etat, qualité du service public et accompagnement du développement des services au public** page 49

- a) La qualité des services rendus par le réseau de la Préfecture et de la Sous-Préfecture d'Aubusson
- b) L'accompagnement de l'État pour le développement des maisons de services au public

**10 – Rapport spécifique de la Direction Départementale des Finances Publiques** page 51

**11 –Rapport spécifique de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale** page 56

**12- Conclusion** page 66

## **1 - Introduction**

Etabli conformément aux termes de l'article L3121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité des services de l'Etat dans le département de la Creuse a pour objectif d'exposer l'essentiel de leurs missions pour l'année 2016 et les perspectives pour 2017. Il appartient au représentant de l'Etat de le présenter, chaque année, devant l'assemblée départementale.

Le rapport d'activité des services de l'Etat a pour ambition de donner aux élus et à nos concitoyens des repères utiles et objectifs sur l'action de l'Etat, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Sa mise en ligne sur le site de la Préfecture sera l'occasion pour les citoyens du département de la Creuse de découvrir la diversité des actions menées par l'administration de l'Etat au niveau départemental, parfois méconnues, mais qui ont bel et bien un impact dans leur vie quotidienne.

## 2 - Sécurité et protection des populations

### a) Sécurité publique dans le cadre de l'état d'urgence

Dans le contexte de la menace terroriste, l'application du Plan Vigipirate, qui a été modifié début décembre 2016, a demandé la vigilance accrue des services opérationnels et la sensibilisation des acteurs socio-économiques. Afin de prendre en compte la montée en puissance du dispositif de la prévention de la radicalisation, un chargé de mission « lutte contre le terrorisme et référent fraude » a pris ses fonctions le 1er septembre 2016.

La prévention de la radicalisation est traitée au sein de deux instances rénovées en 2016 qui se réunissent mensuellement :

-Le groupe d'évaluation départemental de la radicalisation : Instance dont la composition a été modifiée en 2016, avec un recentrage de ces missions sur les questions de sécurité et de renseignements.

-La Cellule de suivi : Instance qui a également connu une recomposition et une nouvelle dynamique en 2016. Il s'agit d'un groupe dont l'objectif est de prévenir la radicalisation des jeunes de 13 à 25 ans en mettant en place un suivi personnalisé.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, des mesures ciblées ont été mises en oeuvre :

- plans particuliers de mise en sûreté dans les établissements scolaires (une enveloppe dédiée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a été mise en place afin d'aider financièrement les projets des collectivités territoriales sur ce volet),
- protection des lieux de cultes, des établissements et des sites sensibles,
- sécurisation accrue des manifestations sur la voie publique (48 manifestations ont été autorisées et encadrées en 2016 contre 30 en 2015), des rassemblements festifs (barriérage, filtrage éventuel à l'entrée, plots béton aux accès, secours), pour lesquels des réunions spécifiques ont été organisées en fonction de leur ampleur (club-out, barathon, nuits d'été à Guéret),
- plan de sécurisation des armes : mise en place du processus Lean Armes pour sécuriser et améliorer l'instruction des dossiers ,
- intensification des contrôles routiers.

Alors que le département figure parmi les plus sûrs de France et que l'activité des forces de l'ordre est soutenue, la Creuse n'est pas épargnée par certains événements ou faits de délinquance qui ont un impact fort sur le sentiment d'insécurité.

A ce titre, des actions de prévention sont mises en place en collaboration avec certaines collectivités locales au sein des Comités Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Guéret, Bourgneuf et l'intercommunalité de La Souterraine)

Crédits délégués sur le champ de la prévention de la délinquance :

#### FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

2015 : 41 646 €(12 dossiers) soit + 10 %, dont 5 000€ pour la prévention de la radicalisation

2016 : 35 523 € (12 dossiers) dont 4000 € radicalisation)

33 demandes de subventions au titre de la sécurisation des établissements scolaires (16 collèges, 1 lycée professionnel et 16 écoles maternelles et primaires) ont été déposées en 2016, pour un montant total de 391 886 €. **L'ensemble des dossiers a bénéficié d'un financement au titre de 2016 pour un montant total de 130 029 € (94 159 € pour les collèges).**

#### MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)

2015 : 14 000 € (7dossiers), soit + 123 %

2016 : 16 556 € (9 dossiers)

Concernant les **polices administratives**, le nombre de dossiers traités a connu un accroissement sensible :

- vidéoprotection (84 contre 83 en 2015, soit + **1,2 %**),
- armes (autorisations d'acquisition d'armes : 290 (220 en 2015, soit + **31,8 %** - déclarations d'armes : 579 (502 en 2015, soit +**15,3 %**),

## **b) Sécurité routière**

La sécurité routière a également fait l'objet d'un suivi renforcé et efficace, toutefois, 5 tués en ont été enregistrés en 2016 contre 7 en 2015.

De nombreuses actions ont été menées tant en matière de répression (contrôles routiers) que de prévention. Le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière mené en collaboration avec les partenaires privés et publics de la sécurité routière a permis de mettre en place 21 actions qui ont fait l'objet du soutien financier de l'Etat pour un montant de 27 780 € (21 actions) contre 32 500 € en 2015.

## **c) Sécurité civile**

### 1-Planification ORSEC

Une révision du plan Orsec canicule a été finalisée. Le dispositif particulier NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique et explosif) du plan ORSEC est en cours de rédaction et la réalisation d'un exercice terrain en mai 2016 permet de poursuivre, en 2017, la rédaction de ce plan par l'élaboration de fiches opérationnelles par service.

Par ailleurs, un plan de distribution de médicaments est en cours en lien avec l'ARS ainsi que l'actualisation du plan électro-secours avec ENEDIS.

### 2-Exercices de sécurité civile

Trois exercices de sécurité civile ont nécessité l'activation du centre opérationnel départemental en 2016.

1/ Le 20 juin: un exercice terrain NRBC-E permettant aux services opérationnels de tester les équipements de protection et les protocoles d'intervention en milieu contaminé. Le scénario prévoyait l'agression d'agents de la DDT par un produit suspect. Outre le traitement des zones polluées et des victimes de cette agression, l'exercice visait également à entraîner les agents de la DDT à l'évacuation des bâtiments.

2/ Le 30 juin: un exercice cadre sur le thème d'une tuerie de masse au collège de St Vaury (NOVI attentat). Le scénario prévoyait l'intrusion d'un terroriste dans l'enceinte du collège et qui prenait pour cible les personnes présentes à la cantine lors du déjeuner. Le COD a eu en charge de gérer la coordination des secours aux nombreuses victimes de cette tuerie, et des services de sécurité (maîtrise de l'individu, périmètre de protection dont déminage) et gérer la communication avec les familles, les médias et les autorités nationales.

3/ le 18 octobre : un exercice cadre sur le thème d'une intrusion en milieu scolaire.

Le scénario prévoyait l'intrusion d'un terroriste au collège de st Vaury et qui prenait une classe en otage. La mise en œuvre du PPMS de l'établissement devait permettre l'alerte des services de gendarmerie et la DSDEN, puis le COD de la préfecture. L'objectif était d'entraîner les services de la DSDEN et du collège.

### 3-Suivi du secourisme

A la suite des attentats de novembre 2015, de nombreuses personnes ont manifesté la volonté de mieux se préparer aux situations de crise notamment en étant formés aux premiers secours.

Deux campagnes de « sensibilisation aux gestes qui sauvent » ont été organisées en 2016 avec les quatre organismes habilités pour les formations au secourisme : l'Education nationale, le SDIS 23, La protection Civile et l'Unité de développement des premiers secours. Le bilan de ces deux campagnes est la réalisation de 48 sessions de formation au profit de 547 personnes formées.

#### 4- Sécurité incendie dans les établissements recevant du public

La Creuse compte 2493 ERP dont 647 soumis à visite périodique.

190 visites d'ERP ont été effectuées au cours de l'année 2016 dont 133 visites périodiques, 9 visites de contrôle, 24 visites d'ouverture ou de réception de travaux, 15 manifestations temporaires, 4 visites sur demande, 2 visites pour l'utilisation exceptionnelle de locaux, 2 visites de déclassement et 1 visite inopinée.

En charge des ERP de l'arrondissement de Guéret et des ERP de 1ère catégorie du département, le SIDPC a participé à 25 commissions en salle (13 sous-commissions et 12 commissions d'arrondissement de Guéret) et 51 commissions sur site (6 sous-commissions et 45 commissions d'arrondissement), soit un total de 76 commissions. La Sous-Préfète d'Aubusson a quant à elle présidé 12 commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique sur son arrondissement et 16 sur site.

Au 31 décembre 2016, 66 établissements se trouvaient sous avis défavorable contre 57 en 2015 soit une hausse de 13,6 % .

L'amélioration du taux d'établissement sous avis défavorable se poursuit alors même que le taux creusois est satisfaisant par rapport au niveau national, ce qui est révélateur de la qualité apportée par les exploitants concernant l'offre locale.

#### 5- Manifestations sportives

Les épreuves motorisées et les homologations de circuits ont nécessité 15 commissions départementales de sécurité routière, section sportive. Cinq dossiers de circuits seront à homologuer en 2017.

L'activité des manifestations sportives est soutenue en Creuse du fait du dynamisme du tissu associatif qui se révèle actif en Creuse.

#### **d) Protection des consommateurs**

##### **◆ La protection économique du consommateur (PEC).**

Pour l'année 2016, 434 contrôles dans 344 établissements différents ont été réalisés. Ces contrôles ont été faits principalement dans le cadre des opérations traditionnelles en plus des opérations vacances (OIV) et de fin d'année (OFA).

Les principaux secteurs contrôlés ont été :

##### Protection des personnes vulnérables

- EHPAD
- Services à la personne
- Rachat de métaux précieux.

##### Protection de l'environnement :

- Reprise des déchets électriques
- Étiquetage de la consommation en énergie.

##### Information des consommateurs :

- Immobilier
- Auto-écoles
- Prix des carburants
- Étiquetage des denrées alimentaires.

##### Sécurité des consommateurs :

- Bijoux fantaisies
- Chaussures en cuir
- Prélèvements microbiologiques de viandes et végétaux
- Recherches de pesticides dans les fruits et légumes
- Jouets
- Articles de puériculture.

52 prélèvements ont été faits (dont 4 de produits industriels). 2 fabricants ont été contrôlés dans le cadre de la procédure « contrôle de la première mise sur le marché ».

Ces contrôles ont été suivis de :

- 67 Avertissements
- 21 injonctions
- 4 Procès Verbaux (dont 2 d'amendes administratives)
- 1 indice de pratique anti concurrentielle.

En plus, le service a renseigné 175 consommateurs ou professionnels (140 appels téléphoniques et 35 visites) qui s'interrogeaient sur leurs droits ou étaient victimes de pratiques qu'ils estimaient illicites. Les principaux secteurs concernés par ces demandes ont été : la téléphonie, l'automobile et les travaux du bâtiment. 15 appels faisaient suite à des achats en ligne.

### ◆ **La sécurité et la qualité de l'aliment**

Les missions relatives à la sécurité et à la qualité de l'alimentation sont mises en œuvre dans le cadre du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » défini par le ministère en charge de l'Agriculture. Elles se déclinent en 4 domaines complémentaires : l'inspection sanitaire, la gestion des alertes, les missions de service public et la veille sanitaire.

La mission première du service est l'inspection sanitaire dans les établissements agroalimentaires afin de contrôler la conformité des locaux et des équipements, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, la qualité sanitaire des denrées alimentaires ainsi que les documents du plan de maîtrise sanitaire.

L'année 2016 a été marquée par la refonte des outils de l'inspection (grille d'évaluation et vade-mecum) et le déploiement de nouvelles applications métier pour le suivi des unités d'activités, des interventions et des suites données (RESYTAL). En parallèle, les modalités de programmation des inspections (calcul de la note de risque, critères de ciblage) ont également été révisées. Cette nouvelle méthodologie de travail a permis de renforcer, à l'échelon national l'harmonisation de l'évaluation globale de l'inspection afin de garantir, in fine, des suites administratives et judiciaires proportionnées et systématiques pour tout résultat d'inspection non conforme.

Les inspections sont programmées sur les bases d'une analyse des risques. En 2016, La programmation annuelle initiale a été respectée à 100% pour un total de 360 inspections réalisées.

Les inspections défavorables ont donné suite à des mesures administratives : 94 avertissements, 21 mises en demeure et 2 fermetures administratives. En parallèle, 16 procès verbaux ont été dressés.

Il en ressort qu'en restauration collective et dans les unités d'activité titulaires d'un agrément sanitaire, les établissements sont majoritairement jugés conformes. En revanche, des non-conformités graves aux dispositions réglementaires sont relevées dans 49% des commerces de détail et plus particulièrement dans les restaurants commerciaux (72%). La situation sanitaire de certains d'entre eux reste préoccupante car les non-conformités observées sur le terrain par les inspecteurs sont susceptibles de présenter un risque pour la santé du consommateur (détention de denrées périmées voire corrompues, entretien très insuffisant des locaux et équipements...). Ces constats alarmants découlent souvent de la corrélation entre des difficultés économiques et un manque de professionnalisme de l'exploitant qui ne dispose d'aucune formation initiale.

Cette année a été marquée par 11 alertes d'origine alimentaire notifiées par les professionnels du département suite à un résultat d'autocontrôle microbiologique défavorable. De plus, 4 enquêtes alimentaires réalisées dans le cadre de suspicions de toxi-infections alimentaires collectives ont été effectuées en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé.

Au quotidien, le service assure des missions de service public en recevant les déclarations d'activité et en délivrant diverses autorisations sanitaires : agrément sanitaire communautaire, dérogation à l'obligation d'agrément, certification à l'exportation... Il s'attache également à répondre aux demandes d'information formulées par les consommateurs et les professionnels. A ce titre, il a notamment instruit 6 dossiers de demande



d'autorisation à exporter vers un Pays Tiers et a répondu à plus de 300 avis de conformité réglementaire (1/3 par téléphone ou entretien individuel, 2/3 par courrier ou courriel).

Enfin, la veille sanitaire s'articule essentiellement autour de la réalisation de prélèvements dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance nationaux : 122 prélèvements en 2016 pour un budget d'environ 31 000 euros.

## **e) La protection animale**

### **◆ La veille permanente en matière de santé animale**

Le service de santé animale, composé de huit agents, travaille avec différents partenaires :

- les vétérinaires sanitaires (70) et leur organisation (Groupement Technique Vétérinaire) ;
- les éleveurs (Groupement de Défense Sanitaire, Chambre d'agriculture, établissement public de l'élevage...) ;
- les laboratoires départementaux.

Partenaires auxquels s'ajoutent les relations de plus en plus étroites avec le niveau régional.

Le travail concerté de ce réseau de professionnels permet d'obtenir un excellent statut sanitaire pour le département, statut qui favorise à la fois le dynamisme des filières et facilite les transactions vers l'étranger notamment. L'action partenariale est guidée par le schéma de nouvelle gouvernance sanitaire finalisée à l'échelon régional avec la signature des conventions entre l'OVS (ex Région Limousin) et le Préfet de chaque département en 2016 et l'élaboration d'une planification sanitaire régionale fondée sur l'appréciation territoriale du risque sanitaire, de manière complémentaire aux grands enjeux nationaux déclinés à l'identique sur la totalité du territoire national.

Ce partenariat est indispensable en cas de crise sanitaire importante.

### FCO

L'année 2016 a encore été concernée par la FCO réapparue sur le département en septembre 2015, avec un début d'année où l'Etat gérait et payait les vaccinations des broutards, puis à partir du 1<sup>er</sup> mars un retrait de l'action locale de la DDCSPP et une gestion des vaccins par les cabinets vétérinaires concernés.

Aucun cas clinique n'a été constaté, et une dizaine de foyers ont été déclarés en Creuse suite à des résultats virologiques positifs lors de mouvements des bovins.

### ECHANGES – EXPORTATION

L'économie agricole creusoise est essentiellement fondée sur la vente de bovins (broutards et reproducteurs) en France et hors frontières nationales (plus de 52 000 têtes échangées ou exportées en 2016) depuis les 8 centres de rassemblement agréés de la Creuse, dont 5 à l'export et aux échanges. L'ouverture des marchés vers plusieurs pays hors C.E.E. depuis 2011 notamment en direction des États du pourtour méditerranéen (Algérie, Tunisie, Maroc, Turquie, Lybie, Liban) avait connu un essor important début 2015, mais a été arrêtée fin 2015 en raison de la FCO, pour repartir pour certains pays courant 2016 avec la généralisation de la vaccination des broutards contre la FCO. Seule la Turquie n'a pas rouvert ses frontières, mais de nouveaux marchés sont apparus en fin d'année (Israël) constituant une ouverture complémentaire dans les habitudes commerciales, permettant de maintenir des cours particulièrement avantageux, et de vendre des animaux de différentes catégories.

- 1621 bovins exportés pour 50 certificats export
- 51442 bovins échangés vers l'UE (Italie à plus de 90%) pour 195 certificats signés à la DDCSPP et 2037 certificats signés par les vétérinaires certificateurs officiels au nombre de 8 sur le département, nommés par le Préfet depuis 2016 et mandatés pour signer les échanges vers Italie et Espagne.

### CONDITIONNALITE

Dans le cadre de ces contrôles, la nouvelle PAC a entraîné un retard important dans la réalisation des 60 contrôles « bien être animal » et « paquet hygiène-identification » (soit 1% dans chaque domaine). Les contrôles ont débuté en mai 2016 et les 98 prélèvements demandés par la direction générale de l'alimentation ont été

réalisés essentiellement sur animaux vivants en élevage pour vérifier l'absence d'utilisation de substances interdites.

### SANTE ANIMALE

L'activité de contrôle des maladies animales dans les différentes filières s'est traduite par :

S'agissant des bovins (un effectif de 446 000 têtes réparti dans un peu moins de 3000 cheptels), trois types de maladies ont fait l'objet d'un suivi précis et n'ont pas révélé de difficultés particulières :

- 100% de réalisation des tests en matière de brucellose bovine, avec l'absence de cas positif et le maintien d'un statut officiellement indemne ;

- 23 suspicions de tuberculose bovine identifiées en abattoir, dans 17 cheptels, toutes levées ensuite ;

- 6678 bovins de plus de 48 mois morts ont été prélevés à l'équarrissage de Dun le Palestel et se sont tous révélés négatifs au titre de l'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B).

S'agissant des ovins et caprins (1 400 cheptels pour un effectif de 80 000 têtes environ). Pour la recherche des ESST - 389 prélèvements de tronc cérébraux d'ovins et 337 de caprins morts ont été réalisés, sans aucun cas positif, soit une baisse très significative par rapport à 2015, en raison d'un allègement de la surveillance.

16 cheptels de petits ruminants sont inscrits au CSO garantissant un statut indemne de tremblante, nécessaire pour la vente de reproducteurs .

Concernant la recherche de brucellose, elle est réalisée sur 1/5 des cheptels, sur 25 % des ovins

S'agissant des élevages porcins (140 cheptels dont la majorité de tous petits détenteurs), le constat est celui d'une diminution régulière de l'activité avec la fermeture de quelques ateliers et aucune création.

44 cheptels sont dépistés vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky.

S'agissant de la filière avicole, elle reste peu représentée dans le département et est essentiellement constituée d'élevages de petites tailles, notamment en poules pondeuses. Seuls 3 élevages (dont le plus important est de 2000 poules pondeuses plein air) sont soumis aux tests de dépistage systématique salmonelles, ainsi que 25 élevages de poulets de chair.

Néanmoins, cette filière, très impactée par la crise influenza de 2015/2016, est depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 soumise à l'application de mesures de biosécurité par arrêté ministériel ; Les exploitants concernés doivent se former à ces mesures et mettre en application dans les élevages différents mesures (sas, parcours dédiés, déclaration de mises en place).

Un travail de recensement des petits élevages professionnels a permis de contacter une centaine d'éleveurs, dont 20 à ce jour ont suivi la formation et se mettent aux normes progressivement.

Cette filière, en vente directe, était peu connue de nos services et n'avait jamais été soumise à une réglementation sanitaire, ce qui oblige à beaucoup de pédagogie (et d'imagination dans l'application des mesures).

De plus, pour faciliter la mise en place de canards gras dans les ateliers de gavage des départements impactés dans le sud-ouest, 10 éleveurs creusois ont élevé un ou 2 lots de canards « prêts à gaver » dans des stabulations bovines pour un total de 25 000 canetons, sous la surveillance de l'Etat.

La Creuse est, comme l'ensemble du territoire, en « risque élevé » influenza, avec claustration de toutes les volailles, suite au deuxième épisode influenza de la fin 2016, niveau toujours d'actualité à ce jour.

S'agissant de la filière apicole, aucune mortalité massive n'a été signalée, le réseau des vétérinaires et techniciens apicoles se met en place avec trois vétérinaires apicoles nommés en Creuse et un GDS apicole départemental actif.

Un prélèvement de miel au titre des plans de contrôle obligatoire s'est révélé positif en antibiotiques, entraînant 6 inspections pharmacie chez 6 producteurs

En filière piscicole, aucun signalement de mortalités, et deux prélèvements officiels pour confirmer le statut indemne du bassin versant ont été réalisés.

## PROTECTION ANIMALE

En matière de protection animale, la DDCSPP a géré une cinquantaine de plaintes relatives à des animaux de rente et réalisé une cinquantaine de visites dans des élevages à problème. Ces visites sont parfois multiples et rapprochées ; elles s'ajoutent aux 30 contrôles dits de conditionnalité sur le « bien être animal ». Les principales infractions relevées, qui ont donné lieu à la rédaction de 4 procès-verbaux, sont le manque de soins à animaux, les non enlèvements de cadavres, le défaut d'identification de bovin et la non tenue à jour du registre d'élevage. Les cas particuliers de deux élevages en déshérence se sont soldés par l'abattage au fusil de plusieurs animaux redevenus sauvages dans l'un des cas et par la prise de conscience de l'autre éleveur avec l'aide importante du voisinage pour récupérer les animaux.

Ces situations restent marginales au regard du nombre d'exploitations dans le département, mais sont très chronophages et parfois difficiles à vivre. Elles nécessitent une vigilance et un suivi constant pour veiller à l'absence de détérioration globale des conditions sanitaires des cheptels.

La demande sociétale est de plus en plus forte sur ce domaine.

Ces actions sont menées en lien avec les maires et la profession.

Enfin, le budget du service de santé animale de la DDCSPP s'est élevé à 1 421 000 € pour 2016 essentiellement consacré au paiement des vétérinaires et aux analyses de laboratoires dont les tests ESB à l'équarrissage.

### ◆ **Le maintien d'un environnement vétérinaire de bonne qualité**

La D.D.C.S.P.P assure des missions de contrôle relevant des compétences du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) et du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Elles nécessitent, pour certaines d'entre elles, de compétences techniques spécifiques, et sont réparties en quatre sous-domaines :

1. au titre de la protection de l'environnement : l'inspection des établissements soumis à la législation sur les installations classées agricoles et agroalimentaires ;
2. au titre de la protection de la nature : l'inspection des établissements détenant de la faune sauvage ;
3. au titre de la protection animale : le suivi des dossiers relatifs aux animaux de compagnie et carnivores domestiques ;
4. en matière de contrôle sanitaire : le suivi des établissements manipulant des sous-produits animaux dont notamment l'équarrissage et les méthaniseurs.

Les agents de la DDCSPP assurent la surveillance de près de huit cents établissements creusois soumis à la réglementation des ICPE dans les domaines agricoles et agroalimentaires. Les élevages bovins restent majoritaires avec 75 % du parc. Le département compte également 7 industries agroalimentaires dont l'activité varie entre les laiteries, la fromagerie, la pâtisserie, la conserverie infantile ainsi que l'ancien abattoir de Guéret pour lequel la mise en sécurité du site n'a pas été faite malgré un dossier de mise en demeure. Enfin, neuf méthaniseurs sont recensés à divers stade de réalisation.

Même si la réduction d'activité se ressent dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement à la suite de l'évolution des seuils en élevage, certains dossiers sensibles ont monopolisé l'attention.

Le service a répondu par ailleurs à de nombreuses sollicitations de service public notamment dans le cadre du bien être animal dont le nombre de plaintes reste dans la moyenne des trois dernières années.

Ces situations sont particulièrement délicates à gérer. Il participe également à l'action nationale Opération Interministérielle Vacances (OIV) en effectuant des contrôles dans les pensions et fourrières. La Creuse compte 54 établissements exerçant une activité professionnelle en relation avec les animaux de compagnie et 80 élevages canins sont soumis à la réglementation des ICPE.

Sur l'ensemble des domaines, 50 visites ou actions de contrôles ont été menées en 2016. Outre ces opérations, le service s'est attaché à renforcer l'information générale des professionnels. Au total, 59 informations réglementaires ont été apportées au cours de l'année 2016.

Le service intègre la démarche de modernisation élaborée par la Direction Générale de la Prévention des Risques du MEEM et s'associe à la démarche qualité portée par la Direction Générale de l'Alimentation du ministère chargé de l'Agriculture. Dans ce cadre, il a étayé sa politique d'inspection sur une analyse des risques et renseigne régulièrement des indicateurs afin d'adapter sa pression de contrôle et rendre compte de son action. Il participe à l'effort collectif de l'inspection en veillant notamment à accroître la transparence de son action et la cohérence des décisions prises sur l'ensemble du territoire.

### **a) La mise en œuvre de la politique du travail**

#### **◆ L'activité de l'inspection du travail**

La section d'inspection du travail a poursuivi son action pour assurer l'effectivité du droit du travail. Cette action s'est notamment exercée dans le domaine de la lutte contre le travail dissimulé et en faveur de la santé et de la sécurité au travail, thématiques qui restent des préoccupations prioritaires.

##### **- Lutte contre le travail dissimulé**

Des actions significatives ont été conduites dans des secteurs préalablement ciblés ou en fonction de l'actualité. Ces actions s'inscrivaient, notamment, dans le cadre de conventions de partenariat passées avec l'URSSAF de la Creuse et la MSA. Les interventions ont été concentrées en direction des marchés estivaux, des restaurants, des chantiers du BTP et du secteur forestier, mais aussi de commerces lors de la période estivale des soldes. Cette collaboration permet de mobiliser des moyens et des compétences qui augmentent l'efficacité des actions. Elle a débouché sur la transmission au Parquet de 4 procès-verbaux. Une attention particulière a été accordée aux travailleurs détachés dans le cadre de prestations de service internationales, en lien avec l'Unité Régionale de Contrôle du travail Illégal.

##### **- Actions en faveur de la santé et la sécurité au travail**

L'inspection du travail a beaucoup investi le secteur du BTP, secteur à risques, notamment lors de la campagne nationale chutes de hauteur. 35 enquêtes ont été effectuées suite à des accidents du travail, 33 arrêts de travaux sur chantier du BTP ont été notifiés. Globalement en matière de santé sécurité ce sont 19 procès-verbaux qui ont été transmis au Parquet. Dans les entreprises, un temps conséquent a été consacré à la prévention des risques psycho sociaux.

L'inspection a aussi été présente sur les chantiers forestiers (abattage et débardage) qui sont des activités à haut-risques, dans le contexte de la mise en place de la « fiche de chantier » qui s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques.

#### **◆ Dialogue social**

En 2016, 71 accords ou avenants ont été déposés.

##### Types d'accords :

Intéressement : 24

Plan d'Epargne Entreprise/Plan d'Epargne Retraite Collective : 18

29 accords divers d'entreprises ont été transmis dont :

- Négociation annuelle obligatoire sur les salaires : 7

- Durée du travail : 2

- Contrats de génération (accords, plans d'action) : 1

- Pénibilité, Egalité F/H (accords, plans d'action) : 7

#### **◆ L'homologation des ruptures conventionnelles des contrats de travail**

En 2016, 404 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles et 5 demandes d'autorisation de rupture conventionnelle ont été déposées concernant des salariés protégés. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2014.

- 2015 : 361 et 4 demandes pour des salariés protégés
- 2014 : 344 et 5 demandes pour des salariés protégés
- 2013 : 348 et 4 demandes pour des salariés protégés.
- 2012 : 302 dont 8 demandes pour des salariés protégés
- 2011 : 278 dont 4 demandes pour des salariés protégés
- 2010 : 249 dont 6 demandes pour des salariés protégés
- 2009 : 192 dont 3 demandes pour des salariés protégés

Le service assure toujours un suivi attentif des demandes d'homologation afin de détecter des abus éventuels au regard de la réglementation. Dans ce cadre, 33 demandes ont fait l'objet d'une décision de refus d'homologation.

◆ **Exonération pour les zones de revitalisation rurale**

29 entreprises ont bénéficié d'une exonération concernant **41 salariés**. On note une nette baisse des demandes d'exonérations correspondant à des embauches en CDI ou CDD de 12 mois.

◆ **Le contrôle de la main d'œuvre étrangère**

Autorisations de travail traitées en 2016: 17 autorisations de travail ont été accordées dans le département dont 3 autorisations pour des apprentis relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

**Top 4 des nationalités les plus concernées par des autorisations de travail accordées**

	2015	Activités
MAROC	12	Bûcheronnage- santé
MALI	1	HCR
CONGO	1	METALLURGIE
GABON	1	TERTIAIRE

Autorisations provisoires de travail (APT)

		APT – de 3 mois	Apt + de 3 mois	Conventions de stage
2015	Accords	5	4	0
	Refus	0	0	0
	Volume Total	5	4	1
	Taux de Refus	0,0%	0,0%	0,0%

Déclarations prestations de services

L'UT 23 a enregistré 36 déclarations de prestations de services concernant 120 salariés pour 1054 jours d'utilisation.

	Nombre de dossiers	Nombre de salariés	Nombre de dossiers	Nombre de salariés
Secteur d'activités	2016		2015	
Agriculture	4	12	5	20
ETT	3	4	9	14
Industries	16	81	3	20
Mobilité Intragroupe	5	6		
Spectacles	0	0	0	0
Autres	5	10	2	2

Le secteur du bâtiment arrive toujours en tête du nombre de prestations de services dans le département.

## **b) L'accompagnement des mutations économiques**

### **◆ La formation et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)**

Deux conventions GPEC ont été signées en 2016.

**Une convention GPEC signée avec la CCI de la Creuse.** La convention a pour objet de confier à la CCI de la Creuse une mission GPEC d'appui aux entreprises industrielles en matière de ressources humaines tendant à réduire les difficultés de recrutement de ce secteur, en favorisant notamment la mutualisation des emplois.

**Une convention relative au Conseil en Ressources Humaines TPE PME signée avec la Carrosserie DHUME** dans le cadre de sa reprise.

### **◆ La détection des entreprises en difficultés**

La mission "mutations économiques" poursuit ses échanges étroits avec le service d'inspection du travail pour avoir connaissance très en amont des entreprises en difficultés, permettant une plus grande réactivité. Le suivi de ces entreprises fait également l'objet d'échanges avec les autres services de l'Etat au niveau départemental à l'initiative du Préfet (CODEFI) et au niveau régional sous l'égide du commissaire au redressement productif.

### **◆ L'activité partielle**

Pour l'année 2016, 120 156 heures ont été chômées dans 44 entreprises concernées contre 91 540 heures en 2015 et 48 327 heures en 2014. En revanche, 289 990 heures chômées ont été autorisées en 2016, contre 444 591 heures en 2015. Les chefs d'entreprises ont donc intégré la possibilité de faire une demande d'autorisation à titre préventif, sans toutefois utiliser la totalité des heures accordées, le dispositif « activité partielle » devenant une « variable d'ajustement ». Les secteurs d'activités qui ont le plus recours à cette mesure sont : le bâtiment, les travaux publics, la métallurgie, les carrières et matériaux, la cristallerie et le secteur de l'hôtellerie. L'utilisation de cette mesure permet d'accompagner les entreprises qui traversent des difficultés ponctuelles en évitant le licenciement économique tout en maintenant les compétences au sein de l'entreprise.

### **◆ Le licenciement économique**

86 licenciements économiques ont été notifiés en 2016 contre 143 en 2015. Le nombre le plus important de licenciements a concerné le secteur du BTP (10), du commerce (16) et HCR (11). A souligner toutefois que la plupart de ces entreprises n'avaient pas émargé au titre du dispositif d'activité partielle.

## c) La déclinaison territoriale des politiques de l'emploi

### ◆ La situation du marché du travail

En préambule, il convient de noter que selon les chiffres de l'URSSAF, au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2016, l'emploi salarié du secteur privé progresse de + 0,7% sur un an. Fin décembre 2016, le département comptait 8 402 demandeurs d'emploi (Catégories A,B,C), soit une diminution de 3,8% en un an (8 701 en décembre 2015). Pour ce qui concerne de la Catégorie A : 5 108 demandeurs d'emploi sont inscrits à pôle emploi, soit une diminution de 7,5% sur un an.

Sur la catégorie A, la tendance est favorable pour les moins de 25 ans avec un recul de 13,5 % sur un an du nombre de demandeurs d'emploi. Ces chiffres traduisent l'impact réel des mesures en faveur des jeunes.

De façon plus modérée, la demande d'emploi des 50 ans est également en baisse de 5,1% sur un an, soit 1 725 demandeurs d'emplois à fin décembre 2016.

Enfin, on constate pour les catégories A-BC des demandeurs d'emplois que 48% sont inscrits à Pôle emploi depuis 1 an ou plus.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (données CVS)

	Décembre 2015	Décembre 2016	Evolution (en %) sur un an
<b>Catégories ABC</b>	8 701	8 402	<b>-3,8</b>
↳ <b>Inscrits depuis un an ou plus</b>	4 389	4 036	<b>-8,1</b>
<b>Catégorie A</b>	5 518	5 108	<b>-7,5</b>
↳ <b>Hommes</b>	3 110	2 829	<b>-9,2</b>
↳ <b>Femmes</b>	2 408	2 279	<b>-5,3</b>
↳ <b>Moins de 25 ans</b>	785	684	<b>-13,5</b>
↳ <b>50 ans et plus</b>	1 824	1 725	<b>-5,1</b>

### ◆ Le soutien aux structures de développement de l'emploi et de la formation

#### - Les maisons de l'emploi et de la formation (MEF)

Les deux Maisons de l'Emploi (MDE) se situent à la Souterraine et à Aubusson. Elles n'interviennent pas sur la commune de Guéret. Dans le cadre du cahier des charges, l'État finance :

- Les actions de GPECT et d'appui RH aux entreprises, c'est le principal objectif pour les MDE de la Creuse,
- Les actions de mise en place et de promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics. La MDE d'Aubusson a lancé le processus en Creuse. Aujourd'hui, la coordination des actions pour développer les clauses d'insertion a été reprise par le Conseil Départemental,
- Les actions de relais et de coordination à la création d'entreprises. Les deux MDE assurent ce travail et hébergent deux pépinières d'entreprises.

En 2016, les deux maisons de l'emploi ont répondu ensemble à un appel à projet régional sur une action de GPEC, notamment dans le secteur du transport et, particulièrement, le transport scolaire en collaboration avec le Conseil départemental. Le bilan de cette étude a mis en lumière l'important turn-over dans ce secteur. Sur la base de ce constat, les maisons de l'emploi accompagnent les professionnels dans la recherche de solutions visant à fidéliser leurs salariés.

#### - Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) aide les associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi



dans leur démarche de consolidation et de développement. Ce dispositif fournit gratuitement du conseil au secteur associatif pour permettre aux associations de développer leur projet dans les meilleures conditions.

En tant que financeur (62 000 €), l'État pilote le dispositif local d'accompagnement en partenariat, principalement, avec la Caisse des dépôts et le Conseil régional. En 2016, l'action du DLA a concerné 52 structures. Il a établi 17 diagnostics, 38 actions au titre de l'ingénierie et 20 actions de suivi post ingénierie.

◆ **La mise en œuvre des contrats aidés**

	2015			2016		
	Objectif	Réalisation	% de réalisation	Objectif	Réalisation	% de réalisation
<b>CUI/CAE</b>	362	353	<b>97,5</b>	436	421	<b>96,6</b>
<b>CUI/CIE</b>	91	88	<b>96,7</b>	82	93	<b>113,4</b>
<b>EAV</b>	165	135	<b>81,8</b>	109	162	<b>148,6</b>

Le contrat unique d'insertion

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il se décline sous 2 formes :

- du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand
- du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Grâce à une forte mobilisation des partenaires, les objectifs même s'ils n'ont pas été atteints sont proches de 100%.

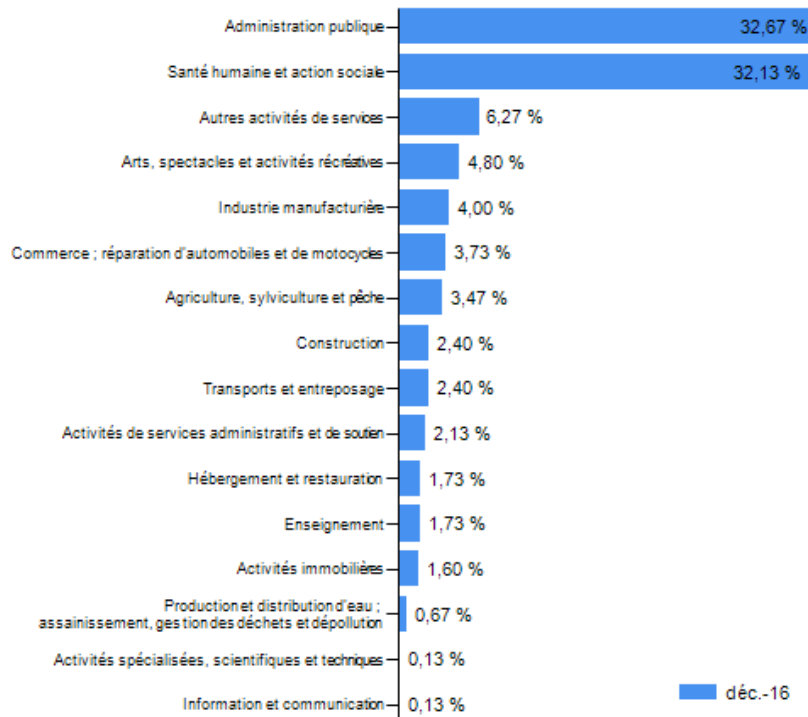
(près de 1% des CAE ont été signés pour des personnes résidant dans le Quartier Politique de la Ville et 5,2 % pour des CIE starter)

Les emplois d'avenir

L'objectif de cette mesure est de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes reconnues travailleur handicapés), peu ou pas qualifiés, aussi bien dans le secteur marchand que non marchand.

Pour 2016, le département a nettement dépassé son objectif (148 % de réalisation). Ces contrats sont répartis de la façon suivante :

## Ventilation des emplois d'avenir par secteur d'activité en cumul



### Le contrat de génération

Le contrat de génération permet, depuis mars 2013, de mettre en place au sein des entreprises des binômes composés d'un jeune de moins de 26 ans et d'un senior pour faciliter la transmission de savoir et de compétences. Il a pour objectif de lutter contre le niveau de chômage des jeunes et des seniors. Au 31 décembre 2016, 167 contrats ont été signés, ce qui représente 2,29 % des embauches de la région Nouvelle Aquitaine.

### La Garantie-Jeunes

La Garantie-Jeunes entre dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté. Cette expérimentation a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour 10 territoires expérimentaux. Dix territoires supplémentaires, dont la Creuse, ont été éligibles à la seconde vague d'expérimentation qui a débuté fin 2014.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les jeunes de 18 à 25 révolus qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et en grande précarité sociale et familiale. Le jeune s'engage dans une démarche active vers l'emploi pouvant intégrer des phases de formation qualifiante. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune acquises dans l'action y compris non professionnelles (sport, culture...). En contrepartie le bénéficiaire du contrat d'engagement bénéficie d'une allocation forfaitaire d'un montant mensuel maximum équivalent au RSA.

Fin 2016, 223 personnes sont entrées dans le dispositif, dont 12,2 % issues du Quartier Politique de la Ville.

La Préfecture de la Creuse, pour sa part, a employé : 8 jeunes en service civique, 20 dans le cadre du dispositif « Garantie-Jeunes » et enfin 4 en contrat d'apprentissage.

◆ **L'insertion par l'activité économique (IAE)**

	2015		2016	
	Nombre de postes conventionnés	Réalisation	Nombre de postes conventionnés	Réalisation
<b>Chantier d'insertion</b>	121,3 postes 83,19 ETP	90,66%	124,9 postes 85,64 ETP	96%
<b>Entreprise d'insertion</b>	27,25	88,4%	27,91	98%
<b>Association intermédiaire</b>	9	55,66	9	107%

L'année 2016 infirme la tendance amorcée depuis 2013 avec une augmentation du nombre de postes conventionnés. Le taux moyen de réalisation est de 100,33 %.

Le fond départemental d'insertion: 11 conventions ont été signées en 2016 pour un montant total de 67 620 €.

◆ **Les travailleurs handicapés**

Conformément au Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), l'Etat participe aux réunions initiées par le Conseil départemental avec les organismes de formation, la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) et les structures de l'IAE.

## 4- Economie agricole

L'année 2016 est la deuxième année de mise en œuvre de la réforme de la PAC. Elle n'a pas permis de résorber totalement les retards accumulés et si les dispositifs sont maintenant bien calés, il reste des difficultés dans la gestion des engagements de crédits et de paiement des aides.

D'un point de vue économique, la crise qui avait marqué l'année 2015 a perduré en particulier dans le domaine de l'élevage (lait et viande bovine). Par ailleurs et, comme en 2015, le département a subi une sécheresse de nature exceptionnelle qui a touché des exploitations déjà fragilisées par la crise économique.

### **a) La Politique Agricole Commune**

La campagne de déclaration PAC 2016 a été marquée par le passage à la télédéclaration obligatoire et à la nécessité de déclarer l'ensemble des surfaces non agricoles (SNA) présentes sur les exploitations. Le report de la date limite de dépôt du 17 mai au 15 juin 2016 a permis d'accompagner l'ensemble des agriculteurs dans ces télédéclarations particulièrement complexes.

L'année 2016 n'a pas permis de résorber la totalité du retard pris lors de la mise en œuvre de la réforme de la PAC, en particulier en ce qui concerne les aides agro-environnementales et les aides à l'agriculture bio.

Toutefois, dans le courant de l'année 2016 ont été versés aux agriculteurs :

- le solde des aides (excepté les aides bio et agro-environnementales) de la campagne 2015 pour un montant de 19 755 000 € et 3 600 bénéficiaires,
- une aide de trésorerie remboursable pour les aides bio et agro-environnementales de la campagne 2015 pour un montant d'environ 2 050 000 €,
- des aides de trésorerie remboursable sur la campagne 2016 pour un montant de 101 902 000 € (2 901 exploitants concernés),
- les aides aux ovins et caprins pour un montant de 1 462 000 € (385 éleveurs).

Soit **un montant total versé en 2016 de 125 169 000 €** à environ 3600 exploitations (montant nettement supérieur aux 98 124 000 € versé en 2015 du fait des retards d'instruction de 2015).

#### Aides conjoncturelles

##### *Sécheresse*

En 2016, le département de la Creuse a connu, pour la 2ème année consécutive, un épisode de sécheresse exceptionnel entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août. **108 communes du Nord du département ont été reconnues par le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) au titre des calamités agricoles** pour un taux de 35 % de perte pour les fourrages et un taux de 50 % pour le maïs ensilage. Le total des pertes est estimé à 6 204 000 € sur le secteur concerné.

##### *Plan de soutien à l'élevage*

Afin d'apporter un appui en trésorerie aux exploitations impactées par la crise :

- le **fonds d'allègement des charges** a été reconduit avec la prise en charge du coût de la restructuration bancaire. Un seul exploitant a été éligible en 2016 pour une aide octroyée de 2 922,80 €.
- un **soutien à la trésorerie à destination des producteurs laitiers** a été mis en place. 40 exploitations ont pu en bénéficier pour un montant total de 71 000 €. D'autres producteurs pourront en bénéficier en 2017.
- la **MSA a pris en charge des cotisations sociales** pour 433 exploitants pour un montant total de 401 550 €. Ces prises en charge ont été réalisées sur la base de critères sociaux et de santé mais ont porté également sur les exploitations d'élevage du département (lait, maraîchage, palmipède, bovin...).

## **b) La coordination du contrôle des aides**

Le Service économie agricole conduit, par sa cellule de coordination des contrôles, un travail de suivi des mises en contrôles et de gestion des suites à donner aux contrôles réalisés par les différents corps de contrôle (ASP, DRAAF, DDCSPP et DDT). Pour la campagne 2016 et compte tenu des retards dans sa mise en œuvre, seuls les contrôles au titre des aides animales, de la protection des animaux et de l'environnement ont été réalisés. Au total et pour l'ensemble du département, ce sont **330 contrôles** qui ont été diligentés **sur 312 exploitations**.

## **c) L'installation des agriculteurs**

Avec **63 DJA** en 2016, on note une nette reprise des installations aidées en Creuse (53 en 2014 et 59 en 2015). Suite à l'application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république), les aides du conseil départemental en matière d'aide économique (chèque installation) n'ont pas été reconduites en 2016.

Au total, les DJA ont mobilisé 253 660 € d'aide publique de l'État et 1 014 640 € de FEADER soit un total de 1 268 300 € soit une moyenne de 20 130 € par installation.

## **d) La modernisation des exploitations**

Les aides aux investissements sont accordées au titre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PACAE). Ce nouveau dispositif, particulièrement attractif, regroupe en un seul tous les anciens dispositifs de la précédente programmation. Un total de 148 opérations ont pu être financées sur ce dispositif. Elles ont mobilisé 7 393 041 € d'aides publiques (FEADER, État et conseil régional).

Par ailleurs 20 opérations d'investissements collectifs (CUMA) ont mobilisé 885 346 € d'aides publiques.

## **e) Le soutien aux agriculteurs en difficultés et aux exploitations fragiles**

Au cours de l'année 2016, 9 nouveaux dossiers ont été signalés à la cellule de veille des agriculteurs en situation fragile, cellule qui suivait 70 dossiers en fin d'année. Par ailleurs, 10 exploitants ont pu bénéficier d'une aide à la réinsertion professionnelle (ARP) pour un montant total de 38 750 € d'aides d'État.

Les services de l'État dans la Creuse ont été constamment mobilisés pour aider les éleveurs et la profession en général.

### **a) La veille sociale auprès des populations les plus vulnérables**

La DDCSPP pilote la mise en place de politiques publiques relevant des compétences du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère de l'intérieur (en particulier de la direction générale des étrangers en France), et du ministère du logement et de l'habitat durable. Elle a pour cela un rôle d'accompagnement administratif, budgétaire et technique, de tarification et de contrôle sur les structures relevant des champs de l'hébergement et accès au logement, des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, des demandeurs d'asile.

Elle assure des missions dans des domaines variés qui nécessite, pour certaines, des compétences techniques spécifiques. En 2016, elle a donc poursuivi son action sur les domaines :

- de la mise en œuvre de la politique d'accueil des migrants initiés en 2015 avec l'ouverture d'un CAO de 50 places sur Guéret, l'extension du CADA avec de nouvelles places sur La Souterraine (pour un total de 40 places) ou encore la préparation de réinstallations prévues en 2017.

- de la protection juridique des majeurs protégés (agrément, accompagnement, financement des 4 services mandataires à la protection des majeurs, des 2 préposés d'établissement et des 8 mandataires individuels) ;

- de la gestion des crédits d'aide sociale en faveur des personnes dépourvues de domicile de secours (hébergement des personnes âgées et handicapées bénéficiaires de l'aide sociale d'État) et de l'accès aux droits des personnes vulnérables (instruction des recours devant la commission départementale d'aide sociale présidée par la présidente du Tribunal de Grande Instance et dont la DDCSPP assure le greffe) ;

- de l'accès aux droits des personnes handicapées : représentation de l'État à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), chargée de l'attribution des droits tels que l'Allocation aux Adultes Handicapés aux personnes en situation de handicap et de leur orientation au sein des établissements et services médico-sociaux, représentation de l'État au Fonds de Compensation du Handicap, participation mensuelle aux sous-commissions départementales d'accessibilité.

Toujours en liaison étroite avec les partenaires institutionnels (Département, communes, associations, organismes sociaux...), le volet prévention est mis en œuvre en s'appuyant sur les commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (C.C.A.P.E.X). En 2016, la CCAPEX a été réunie 10 fois. 81 nouveaux dossiers ont été ouverts, tandis que certains dossiers antérieurement ouverts y font régulièrement l'objet d'un suivi des préconisations mises en place. Pour les situations faisant l'objet d'une procédure d'expulsion locative, les préconisations et la concertation établie avec les bailleurs visent à permettre un maintien dans les lieux ou à rechercher une solution de relogement en meilleure adéquation avec la situation des ménages concernés.

Par ailleurs, la Commission Départementale de Conciliation (CDC) a traité 10 dossiers afin de chercher un règlement amiable de conflits entre bailleur et locataire.

En amont du logement autonome, la DDCSPP pilote la politique de veille sociale et de logement adapté à travers des outils de préventions/urgences (SIAO, 115, Hébergement d'urgence, ...) et d'insertion (CHRS, ALT, Maison Relais, FJT, ...).

#### **◆ La politique de la ville**

La politique de la ville, déclinée dans le contrat de ville du quartier de l'Albatros, vise à réduire les inégalités d'accès et s'organise autour de trois axes : le soutien aux acteurs locaux et aux actions en direction des habitants du quartier, le programme de renouvellement urbain et la participation citoyenne.

En 2016, la politique de la ville est entrée dans sa phase opérationnelle :

- lancement des appels à projets
- bilan des premières actions
- rédaction du protocole de préfiguration de l'ANRU
- accompagnement et inclusion du conseil citoyen
- lancement du PRE et recrutement d'un troisième adulte-relais dédié

- rédaction d'une annexe au contrat de ville sur la prévention de la radicalisation
- organisation de la rentrée citoyenne des conseils citoyens
- signatures des conventions d'utilisation de la TFPB
- mise en œuvre des groupes de travail thématiques
- animation de la gestion urbaine de proximité

Pour mener à bien ces différentes missions, il y a eu un véritable travail partenarial avec les collectivités et institutions signataires, un investissement des acteurs locaux et une collaboration étroite avec les autres services de l'Etat.

Le conseil citoyen est quasiment autonome dans sa gouvernance et son fonctionnement logistique. Deux de ses membres participent à chaque instance consultative ou décisionnelle du contrat de ville avec une prise de parole libérée. Les partenaires intègrent également le conseil citoyens comme un interlocuteur privilégié et indispensable.

La ville de Guéret, la communauté d'agglomération, le bailleur social Creusalis et les services de l'Etat ont travaillé ensemble à la rédaction du protocole pour l'ANRU, en respectant les délais impartis.

L'expérience de cette année doit guider la mise en oeuvre de la politique de la ville pour l'année 2017 en poursuivant le partenariat avec les signataires et les acteurs de terrain, en accentuant la collaboration avec les différents services de l'Etat pour garantir la cohérence et la pertinence de nos actions et en maintenant une dynamique de travail permettant de répondre à la fois aux exigences nationales et aux particularités locales.

## **b) L'égalité entre les femmes et les hommes**

L'action de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité se structure autour des trois axes : l'égalité professionnelle, économique et sociale, la lutte contre les violences, notamment conjugales et l'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes sexistes.

Les actions de prévention et de lutte contre les violences se poursuivent par un pilotage et une coordination du réseau des partenaires. Les dispositifs d'hébergement sont consolidés et répondent aux situations d'urgence notamment la nuit. En 2016, deux formations ont été organisées auprès des cadres hospitaliers d'une part et auprès des travailleurs sociaux des UTAS d'autre part. Des comités de suivi en gendarmerie et au commissariat ont eu lieu régulièrement permettant de détecter en amont les situations à risque.

A l'occasion du 25 novembre, journée de lutte contre les violences, ont été organisés une journée d'information à la CAF, un spectacle à destination des scolaires et un ciné-débat.

L'accueil de jour des victimes a reçu 81 victimes en 2016, et la coopération renforcée avec le SIAO (par des réunions de suivi régulières) permet d'assurer la cohérence et le suivi du parcours des victimes.

Afin de compléter les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des victimes et des auteurs de violences conjugales, l'action justice restaurative a été initiée en 2016 par la formation des différents partenaires du dispositif.

En ce qui concerne l'égalité professionnelle, les actions réalisées en 2016 sont les suivantes :

- l'accompagnement des porteuses de projets via le FGIF et le réseau Creuse Initiative,
- l'information des entreprises par le biais d'un courrier commun avec la Directe, envoyé aux entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'élaboration des plans égalité ;
- des interventions dans les collèges et lycées sur l'orientation et la diversification des métiers (2 collèges touchés en 2016)

Les interventions auprès des collèges/lycées portent également sur la promotion de l'égalité, la mixité, le respect mutuel. En 2016 deux établissements ont bénéficié de ce type d'intervention.

La promotion de l'égalité s'inscrit également dans le programme de la politique de la ville en ciblant des actions de promotion d'accès aux droits, de lutte contre l'isolement et le repli sur soi, d'accès au marché de l'emploi et de la formation, comme l'action de « Guéret Actives ».

## **c) L'accompagnement des acteurs citoyens développant les politiques menées en faveur de la jeunesse et des sports**

### **◆ Le soutien aux associations sportives**

Les associations sportives creusoises bénéficient d'un accompagnement financier conséquent, par l'intermédiaire du centre national pour le développement du sport (C.N.D.S). Véritable levier d'une démarche en direction des projets de développement des comités départementaux et des associations sportives locales visant à attirer de nouveaux publics et à lutter contre les inégalités territoriales, il permet de soutenir 14 conventions pluriannuelles d'objectifs conclues de manière partenariale avec le Conseil Départemental. En 2016, les crédits du CNDS ont atteint 297 409 € avec la création de deux emplois CNDS dans le cadre du plan citoyen du sport dont un emploi réservé au quartier politique de la ville de l'Albatros.

Le soutien au développement du sport se traduit également par l'exercice de missions régaliennes visant à vérifier les conditions d'exercice professionnel des éducateurs sportifs et les conditions de fonctionnement des établissements d'activités physiques et sportives. Les visites d'établissement d'activités physiques et sportives (29 en 2016) ont été ciblées sur les activités pouvant présenter des risques pour la sécurité des pratiquants : sports motorisés, centres équestres, baignades... Également 181 demandes d'avis d'autorisations d'épreuves sportives ont été instruites et 97 cartes professionnelles ont été délivrées.

### **◆ Le développement des actions autour des valeurs de la République, de la citoyenneté et de l'engagement**

L'année 2016 a été marquée par un partenariat avec la Caisse d'allocations familiales ayant permis de réaliser un appel à projet commun de financement des projets d'éducation populaire portés autour des valeurs de la République. L'État a subventionné 21 projets pour un montant de 20 500 €.

Le plan de formation national sur la laïcité et les valeurs de la République a également été mis en place avec l'habilitation d'un agent de la DDCSPP comme formateur pouvant réaliser en département des formations ad hoc. Une formation de 8 professionnels a été réalisée en décembre 2016 pour un déploiement généralisé en 2017 auprès du monde associatif et des administrations du département.

En matière d'engagement des jeunes, le dispositif « service civique » a connu une montée en charge importante. 103 agréments locaux de mission auprès d'associations et d'administration ont été délivrés, accueillant 78 jeunes. Si on additionne les agréments locaux et nationaux, c'est 120 jeunes qui ont réalisé une mission de service civique sur le département.

### **◆ L'accompagnement des structures éducatives du département**

Un accompagnement juridique et technique a aussi été réalisé auprès des trente-deux accueils de loisirs du département avec notamment la proposition de temps de formation sur la méthodologie de projet (éducatif et pédagogique). Enfin, en matière régalienne, vingt-quatre inspections ont été réalisées auprès des accueils collectifs de mineurs du département afin d'apprécier des conditions de sécurité physique et morale des mineurs dans ses structures.

## **d) Les principales actions en matière de santé publique**

### **◆ La poursuite du développement des structures d'exercice collectif de santé: Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), Pôles de santé, et autres structures :**

Le développement des structures d'exercice collectif de santé s'est poursuivi en 2016, au travers des réflexions et des travaux menés par l'ARS en concertation notamment avec les élus locaux et les professionnels de santé .

Le projet de création d'une MSP à Saint-Vaury a été validé en comité régional de septembre 2016, alors que le projet d'implantation d'une MSP à Aubusson est en cours d'instruction. Parallèlement, des réflexions sont entamées pour créer une MSP sur la commune de Guéret et sur le territoire du Pays Ouest Creuse.



Ces projets viennent compléter l'offre existante des structures mutualisées déjà en activité ou qui le seront à brèves échéances, à savoir :

- ✗ La MSP de La Celle Dunoise (3 médecins généralistes, 3 infirmiers et un kinésithérapeute) ;
- ✗ Le Pôle de Santé multi-sites du Pays Combraille-en-Marche, constitué de :
  - la MSP de Boussac ( 21 professionnels de santé) ouverte en octobre 2014,
  - la MSP d'Evaux-les-Bains/Chambon-sur-Voueize ( projet immobilier à finaliser),
  - et la MSP d'Auzances ( projet immobilier à finaliser).
- ✗ Le Pôle de Santé multi-sites de Bourganeuf organisé autour de la MSP de Bourganeuf et de la MSP satellite de Saint-Dizier-Leyrenne, ouvertes en janvier 2016, et du Centre de santé du Centre hospitalier de Bourganeuf ;
- ✗ Le réseau «mille-soins» qui maille le Plateau de Millevaches de micros MSP adaptées à la géographie locale du sud creusois et du nord de la Corrèze. Sont implantées sur la partie creusoise, les micros MSP de Royère-de-Vassivière, Faux-la-Montagne, La Courtine, Crocq et Mérinchal ;
- ✗ La Maison de santé de Dun-le-Palestel qui regroupe plusieurs professionnels de santé, sans projet de santé ;
- ✗ La Maison médicale de Gouzon ouverte en 2006 abrite également sur un site unique des professionnels de santé;
- ✗ Sur le territoire de l'ex-CIATE, les professionnels de santé travaillent en réseau et ont défini un projet de santé, mais n'ont pas opté pour leur regroupement sur un site unique.



◆ **La démarche d'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau de consommation humaine en Creuse :**

En Creuse, la qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine n'est pas satisfaisante pour une partie du territoire. Ce constat résulte de l'état des lieux en matière de santé environnementale réalisé dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Programme régional de Santé. Certaines collectivités présentent encore un taux important de résultats bactériologiques non conformes supérieur à la moyenne nationale et régionale, traduisant ainsi de fortes inégalités territoriales.

A partir des données chiffrées disponibles sur la qualité de l'eau pour les 230 unités de distribution du département, une priorisation des collectivités présentant un non-respect des limites bactériologiques de qualité a été élaborée par la délégation départementale de la Creuse de l'ARS.

En 2016, 14 réunions ont été organisées avec les maires et présidents de syndicats concernés. Elles ont été l'occasion de rappeler à chaque interlocuteur l'obligation imposée par le Code de la Santé Publique de mettre à disposition des abonnés du réseau d'eau, une eau de qualité. Les différents modes de désinfection des eaux leur ont été présentés ainsi que les aides financières pouvant être sollicitées auprès des Agences de l'Eau et du Conseil Départemental de la Creuse.

Cette démarche d'amélioration de la qualité bactériologique sera poursuivie en 2017. Elle repose essentiellement sur la réalisation de travaux de protection des captages et sur l'installation de dispositifs de désinfection de l'eau avant distribution.

◆ **La lutte contre l'ambrosie :**

Depuis 2014, l'ARS, en collaboration avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement des Pays Creusois (CPIE23), la DREAL et la DRAAF, a engagé un programme d'actions afin de limiter les impacts sanitaires liés à la présence d'ambrosie. Dans ce cadre, de nombreuses actions d'information et de sensibilisations sont menées sur le département. Parmi ces actions, l'ARS organise, en lien avec le CPIE 23, des conférences à l'attention des professionnels de santé des secteurs où l'ambrosie est susceptible d'être implantée. Ces conférences sont animées par le CPIE 23 ainsi qu'un allergologue référent sur le département de la Creuse.

En 2016, deux conférences à destination des professionnels de santé ont eu lieu (Mainsat et La Celle Dunoise). Plus largement, l'ARS participe à l'animation de réunions publiques organisées par le CPIE 23 à l'image de celle du 15 juin 2016 sur la commune de Bonnat.

◆ **Habitat – Formation des travailleurs sociaux**

Dans le cadre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), plusieurs demi-journées de formation ont été proposées aux travailleurs sociaux du département (UTAS, MDPH, AECJF, UDAF, MSA et CAF). Ainsi, 75 travailleurs sociaux ont participé aux 3 sessions de formation en 2016 qui se sont tenues à Guéret, Aubusson et La Souterraine.

L'ARS, en tant que co-animateur du PDLHI, a assuré une grande partie de la formation en présentant notamment les notions de risques et de dangers dans l'habitat ainsi que les procédures d'insalubrité relevant du Code de la Santé Publique.

## **6 - Territoire, environnement, développement durable et patrimoine**

### **a) Habitat et construction durables**

#### **◆ Accessibilité**

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a mis en place la procédure d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Cette procédure permet aux propriétaires et gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) et non conformes, de disposer d'un délai supplémentaire pour mettre aux normes leurs établissements sous réserve d'un engagement financier.

Du fait de cette nouvelle réglementation, le nombre de dossiers traités a très fortement augmenté. Ainsi, en 2016, ce sont 672 dossiers qui ont été présentés en sous-commission accessibilité (60 permis de construire, 250 autorisations de travaux, 131 agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), 159 dérogations, 4 permis d'aménager, 67 Ad'AP patrimoine et 1 Sd'AP).

#### **◆ Habitat**

En septembre 2016, deux conventions de mise en oeuvre de programme d'intérêt général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat privé ont été signées avec le conseil départemental. Le premier PIG vise la résorption de l'habitat indigne et la résorption de la précarité énergétique, le second l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Dans le cadre de ces PIG, le conseil départemental apporte gratuitement aux propriétaires une aide technique, sociale, administrative pour déterminer le projet de travaux et constituer des dossiers de demande d'aides financières, déposés notamment auprès de l'ANAH.

Le PIG visant à la résorption de l'habitat indigne peut ainsi être un volet opérationnel du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) et qui vise principalement à traiter des situations complexes, de façon collégiale et coordonnée entre les différents acteurs de cette thématique.

L'Etat apporte également une contribution financière, de façon directe (subventions) et indirecte (prêts à taux réduits, TVA réduite...) aux organismes HLM pour la production de nouveaux logements et favorise, avec ces derniers et avec en lien avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret, la mixité sociale sur les logements du territoire de celle-ci.

### **b) Urbanisme et planification**

L'année 2016 a été principalement axée sur la consolidation de l'organisation interne issue de la fermeture des points d'appuis en octobre 2015 ainsi que sur l'assistance aux 3 services instructeurs mutualisés, et portés par les collectivités, créés en juillet 2015.

Cette assistance, qui a fait l'objet de conventions de transition, a nécessité la mise en place d'une animation (veille juridique, production de fiches de procédures, conseils...) du réseau ainsi constitué, notamment en matière de gestion des demandes d'urbanisme relatives aux communes compétentes qui ne sont plus dotées de documents d'urbanisme pour lesquelles il convient de recueillir l'avis conforme du Préfet.

Par ailleurs, l'unité continue à instruire au nom de l'Etat les autorisations d'urbanisme de près de 200 communes qui ne sont pas compétentes, ainsi que les permis de construire de compétence « Etat » tels que les projets de production d'énergie.

Enfin, les services de la DDT assurent la liquidation de la taxe d'urbanisme instituée par le conseil départemental et par certaines communes ainsi que la redevance d'archéologie préventive.

### **c) Connaissance et appui des territoires**

Dans le cadre de la politique de planification portée par la DDT auprès de collectivités, la mission a œuvré auprès du service urbanisme pour améliorer la compréhension territoriale des communes ou des EPCI concernés par la révision ou la création de documents d'urbanisme. Dans ce cadre, une étude a été réalisée à l'échelle du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays Sostranien. L'analyse proposée s'appuyait notamment, sur de nombreuses thématiques comme l'aspect socio-économique, l'évolution de l'habitat, les systèmes de déplacements et d'accès aux services, le développement des énergies renouvelables ou encore la préservation de l'environnement.

Au cours de cette année 2016, la mission a également réalisé une étude concernant le bilan de la construction en Creuse et au niveau régional. Cette étude revient dans un premier temps sur l'évolution des autorisations d'urbanisme et plus particulièrement des logements autorisés. Ensuite, est précisé le comportement des surfaces de locaux autorisés et le nombre des permis d'aménager. Enfin, elle s'attache à comprendre et à expliquer les éléments qui concourent au développement urbain de certains secteurs.

Par ailleurs, dans le cadre de son développement vers des partenariats externes, la mission a réalisé un outil informatique interactif pour le service départemental d'incendie et de secours. Cet outil permet de visualiser les périmètres de chaque centre de secours avec le matériel et les moyens humains correspondants, le positionnement des hydrants, le niveau de défense contre l'incendie de l'ensemble des bâtiments du département, ainsi que les établissements recevant du public de première et deuxième catégories.

Parallèlement, une nouvelle mission de conseils aux territoires vise à accompagner les porteurs de projets, principalement les collectivités, mais aussi les projets portés par des collectifs dans le montage de leurs dossiers.

L'activité de la mission porte principalement sur de l'accompagnement dans le cadre d'appel à projets et d'appel à manifestation d'intérêt, mais elle peut aussi accompagner à la recherche de financements publics pour des projets qui n'ont pas été ciblés par un appel spécifique.

La mission est un relais des politiques du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, du ministère du logement et de l'habitat durable, de l'Adème, de l'Union européenne, du Conseil régional, des agences de l'eau...

Sur l'année écoulée, les dossiers les plus importants ont été l'accompagnement de collectivités dans le cadre de la politique de la ville, des appels à projets territoires à énergies positives pour la croissance verte (TEPCV), des appels à manifestation d'intérêt lancés par le commissariat de massif central, méthanisation, redynamisation et revitalisation des centres bourg, des écoquartiers et écobourgs et des contrats de ruralité.

### **d) La politique environnementale et les procédures de protection de l'environnement**

L'enjeu majeur de la mise en œuvre de cette politique est de concilier la nécessaire protection de l'environnement et le respect des procédures avec le développement économique.

#### **Energie éolienne**

Le début de l'année 2016 a été marqué par l'autorisation au mois de janvier du parc éolien de la Chapelle – Baloue / Saint – Sébastien (4 éoliennes pour une puissance de 12 MW).

Par ailleurs, on peut relever le dépôt au titre de l'autorisation unique de quatre dossiers de projets de parcs éoliens en décembre 2016.

Il s'agit de :

- projet de parc éolien Les Bruyères à Glénic comportant 5 éoliennes pour une puissance de 10 à 17,25 MW
- projet de parc éolien de Saint-Dizier-Leyrenne – Janaillat comportant 6 éoliennes pour une puissance de 12 à 14 MW
- projet de parc éolien de Saint-Sulpice-Le Guérétois comportant 2 éoliennes pour une puissance de 4 MW
- projet de parc éolien de Saint-Hilaire-La-Plaine comportant 6 éoliennes pour une puissance de 12 MW

Au total, ce sont actuellement 7 dossiers qui sont en cours d'instruction.

### **Centrales photovoltaïques au sol**

Deux dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction : le premier au mois d'août sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-La-Souterraine dans le Parc d'activité de La Croisière pour une puissance de 7,18 MW et le second en septembre sur le territoire de la commune de la Souterraine au lieu dit Les Chambres pour une puissance de 5 MW.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :**

A la fin de l'année 2016, le département de la Creuse comptait environ 70 établissements soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la réglementation sur les ICPE. Ces sites sont inspectés régulièrement par la DREAL selon des fréquences de 1, 3 ou 7 ans en fonction des enjeux et hors événement particulier (incident, modification des activités,...).

Parmi ces établissements, on peut noter les données spécifiques suivantes :

- 4 établissements relèvent de la directive IED<sup>(1)</sup> (EUROCOUSTIC, GM&S, DAGARD, EVOLIS 23 / Installation de stockage de déchets non dangereux de Noth).
- 1 établissement relève de la Directive SEVESO, classé en seuil bas (PICOTY à Guéret).
- \_ 16 carrières.

L'UD23 de la DREAL a procédé à 30 **inspections** durant l'année réparties en contrôles à échéance normale programmés et contrôles inopinés.

On notera en particulier que l'UD23 a procédé à 3 inspections concernant des sites de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) ou de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) en situation irrégulière. Ces inspections, dont certaines ont conduit à des propositions de mise en demeure et de suites pénales, s'inscrivent dans le cadre d'une politique nationale de lutte contre les filières illégales de traitement des déchets.

Par ailleurs, elle a également procédé au contrôle de certains dépôts d'artifices de divertissement présents sur le département de la Creuse. Ces inspections s'inscrivent également dans le cadre d'une politique nationale répondant aux enjeux de sécurité publique liés au stockage et à l'utilisation des produits pyrotechniques et ont conduit dans certains cas à des propositions de mise en demeure sans poursuite pénale.

Au titre des activités soumises à **déclarations**, sur les 108 récépissés délivrés, 89 étaient de nature agricole et 19 de nature industrielle.

En matière agricole, il est à noter que certains sont toujours liés à la poursuite du mouvement d'implantation de bâtiments agricoles dont les toitures ont vocation à recevoir des panneaux photovoltaïques en vue de la production d'électricité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, est entrée en vigueur la dématérialisation de la procédure de déclaration des installations classées (téléservice). C'est une des mesures de simplification et de modernisation destinées à faciliter les échanges entre les entreprises et les administrations. Néanmoins, jusqu'au 31 décembre 2020, les déclarants ont la possibilité de continuer à effectuer leur déclaration sous format papier.

Ainsi sur les 108 procédures traitées, 12 dossiers ont fait l'objet d'une télédéclaration essentiellement en matière industrielle.

---

<sup>(1)</sup> Directive IED « Industrial Emissions Directive » : directive européenne n°2010/75 du 24/11/10 relative à la prévention de la pollution de l'air, de l'eau et du sol des installations industrielles.

S'agissant des activités relevant de l'**enregistrement**, 3 dossiers ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral : exploitation d'une unité de stockage de déchets inertes par la SOTRAMAT, d'une unité de travail du bois par la SEQUEIRA et d'un élevage porcin.

Quant aux établissements faisant l'objet d'**autorisations**, 5 arrêtés préfectoraux complémentaires ou portant prescriptions spéciales ont été pris, après avis du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) concernant les établissements DAGARD à Boussac, EUROCOUSTIC à Genouillac, SECANIM Sud Est à Dun-Le- Palestel ainsi que deux exploitations agricoles.

### **Gestion des anciens sites miniers**

L'arrêté préfectoral portant mise en verse de stériles miniers sur l'ancien carreau au Vignaud sur la commune d'Anzême a été pris le 7 janvier 2016 dans le prolongement de son examen par les commissions de suivi des sites uranifères et le CODERST.

### **Permis exclusifs de recherches (PER) d'or et substances connexes**

La contestation portée par les élus et les associations d'opposants au projet de permis exclusif de recherches « dit Villerange » accordé à la société COMINOR (sur une partie de sept communes de l'Est du département) s'est poursuivie tout au long de l'année 2016.

La Commission d'information et de suivi, créée en 2014, comportant en son sein des élus et des associations, a tenu sa réunion annuelle le 2 juin 2016, au cours de laquelle la société COMINOR a indiqué qu'aucun travaux ne serait réalisé au titre de l'année 2016.

Arrivant à échéance en novembre 2016, la société COMINOR a souhaité obtenir la prolongation de son PER et a déposé en juillet dernier une demande de renouvellement pour une nouvelle durée de trois ans sur un périmètre réduit sur le territoire de 4 communes (Auge, Chambon-sur-Voueize, Lussat et Lépaud).

### **Préservation de la nature, des sites et des paysages — Patrimoine**

S'agissant de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages, elle s'est réunie une fois au cours de l'année. A cette occasion, ont été soumis à l'avis de la commission deux projets de construction dans le site classé des Gorges de la Creuse et de la Sédelle.

Le département de la Creuse compte actuellement 15 sites classés et 26 sites inscrits.

### **Eau**

Les dossiers dont le CODERST a été saisi sont souvent liés à la poursuite de travaux initiés au cours des années précédentes. Tel est le cas de la régularisation de plans d'eau créés antérieurement à 2001 ou du renouvellement des autorisations trentenaires (en général, après la réalisation et le contrôle de travaux destinés à réduire leurs impacts négatifs sur les milieux aquatiques ainsi que l'établissement de périmètres de protection de captage). Ont été également examinés des dérogations de distance pour l'implantation de station d'épuration ou traitement des eaux usées (en général par rapport à des habitations occupées par des tiers).

Enfin, l'année a été marquée par l'aboutissement du dossier relatif à l'effacement du barrage du Chat- Cros et la démolition de l'usine de traitement des eaux sur le territoire de la commune d'Evaux-les-Bains.

## e) Le contrôle de légalité et la réforme de l'intercommunalité

### ◆ L'intercommunalité

L'année 2016 a été marquée par l'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Ce schéma devait tenir compte du relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants.

Des adaptations étant possible dans certains cas pour tenir compte de la spécificité des territoires sans que la population de ces EPCI ne puisse être inférieure à 5 000 habitants. En Creuse, trois EPCI à fiscalité propre (communautés de communes de Chénérailles, du Haut Pays Marchois, et des Sources de la Creuse) dont la population était inférieure à 5 000 habitants avaient l'obligation de fusionner.

Conformément à la loi NOTRe, le SDCI devait être arrêté et publié avant le 31 mars 2016. Aussi, le projet de SDCI qui prévoyait le passage de 15 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à 4 et la suppression de 36 syndicats a été notifié à l'ensemble des collectivités membres le 13 octobre 2015 et a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 21 mars 2016.

Lors de cette commission, seul un amendement portant sur le refus de la suppression des 36 syndicats a fait consensus et a été adopté dans les conditions de majorité requises, à savoir 2/3 des membres. Concernant les EPCI à fiscalité propre, aucun accord n'ayant pu être conclu, une nouvelle réunion de la CDCI s'est déroulée le 29 mars 2016.

Lors de la séance, aucun des amendements présentés (6) n'ayant été adopté, le SDCI a été arrêté le 30 mars 2016 sur la base du projet de SDCI faisant passer le département de la Creuse de 15 à 4 EPCI à fiscalité propre - une communauté de communes rejoignant le département de la Corrèze -.

Les arrêtés de projets de périmètre notifiés aux collectivités membres le 4 mai 2016 n'ayant pas recueilli la majorité requise, la CDCI a été saisie et s'est réunie le 19 septembre 2016. Au cours de cette commission, les membres se sont prononcés pour la création de 7 intercommunalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir :

- fusion des CC du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg,
- maintien du périmètre de la CC Portes de la Creuse en Marche,
- maintien du périmètre de la CA du Grand Guéret,
- fusion des CC du Pays de Boussac, du Carrefour des Quatre Provinces et d'Evaux/Chambon,
- fusion des CC Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois,
- maintien du périmètre de la CC Creuse Grand Sud,
- fusion des CC Bourganeuf/Royère et CIATE.

### ◆ Le contrôle administratif des collectivités territoriales

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire exercés par le représentant de l'État sur les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements constituent une mission constitutionnelle destinée à garantir l'application uniforme de la règle de droit sur le territoire. Le premier vise à vérifier la conformité de ces actes avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le second, exercé par le préfet en liaison avec les chambres régionales des comptes, a pour objet de s'assurer du respect par les collectivités des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution de leurs budgets.

Le CONTRÔLE DE LÉGALITÉ a été recentré sur les actes à enjeux en matière de respect des statuts des EPCI, d'urbanisme, de commande publique et de fonction publique territoriale.

En 2016, ce sont **17 244 actes** qui ont été **reçus en préfecture** au titre du contrôle de légalité (dont 2 855 au titre de la commande publique, 3 052 au titre de la FPT et 2 012 au titre de l'urbanisme).

Le contrôle de légalité implique d'accompagner les élus locaux dans l'exercice de leurs attributions pour contribuer à la sécurité juridique de la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Le rôle du préfet ne se limite donc pas uniquement à s'assurer de la conformité des actes qui lui sont transmis et, le cas échéant, à les contester par la voie contentieuse.

Il comporte une fonction de conseil avant même que des actes ne soient adoptés. **En Creuse, la mission de conseil représente 70 % de l'activité des agents du bureau des collectivités locales (BCL).** Cette mission de conseil est le corollaire du contrôle en ce qu'elle prévient les irrégularités.

La mission de contrôle *stricto sensu* s'exerce pour sa part lorsque l'acte est transmis au représentant de l'État. Mais elle ne saurait se limiter à un contrôle juridictionnel dont l'annulation serait l'unique réponse. Le contrôle de légalité s'inscrit dans le cadre d'un dialogue permanent avec les collectivités en vue de réformer les décisions irrégulières et d'obtenir une amélioration des pratiques pour l'avenir.

En 2016, **50 recours gracieux** ont été adressés, soit le double de l'année passée, du fait notamment de délibérations de collectivités s'opposant à l'installation des compteurs Linky par Erdf. Aucun déféré n'a été déposé.

Le taux de **télétransmission des actes**, via l'**application @ctes** en hausse constante, atteint aujourd'hui 63,42 % (contre 49,9 % en 2015), soit 10 937 actes télétransmis par les collectivités et établissements publics adhérents au dispositif dématérialisé).

Dans le domaine du **CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**, le **partenariat conventionnel** mis en place en 2014 **avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)** se poursuit. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention nationale par le directeur général des finances publiques et par le directeur général des collectivités locales, et a pour objectif d'associer plus étroitement à l'exercice du contrôle budgétaire qui incombe au préfet, les agents des directions des finances publiques qui disposent de compétences avérées dans le domaine comptable et dans celui de l'analyse financière. Cette mutualisation des informations se traduit par l'amélioration de la qualité du contrôle budgétaire et de son ciblage.

La préfecture a été destinataire en 2016 de **2 692 actes budgétaires** en provenance des collectivités locales et de leurs établissements publics (dont 974 budgets primitifs).

En 2016, la Chambre régionale des comptes a été saisie une seule fois pour le déficit du compte administratif d'une communauté de communes.

Dans le cadre de la démarche de **certification qualité** dans laquelle est engagée la Préfecture de la Creuse, des **circulaires synthétisant les observations** effectuées au cours de l'année écoulée, au titre du **contrôle de légalité et du contrôle budgétaire**, sont adressées aux collectivités territoriales. La prise en compte de ces observations ainsi que d'informations réglementaires récentes doivent permettre de garantir la meilleure sécurité juridique possible des actes.

## **f) Les dotations de l'Etat**

### **- La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

L'enveloppe DETR 2016 de la Creuse est en augmentation de 1,01% par rapport à l'enveloppe DETR 2015. 439 opérations ont été financées en 2016 pour un montant total de **9 425 870 €** correspondant à un montant de travaux de **24 976 050,43 €** hors taxes. Les priorités ont été le développement économique, social, environnemental, culturel et touristique, les locaux scolaires, les bâtiments communaux à vocation socio-culturelle, la voirie, la mise en valeur des bourgs et espaces urbains, les mairies, le maintien ou le développement des services publics en milieu rural, les logements, les équipements sportifs et socio-éducatifs, l'éclairage public.

### **- Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)**

Les crédits engagés dans le cadre de la programmation 2016 se sont élevés à **892 351 €** et il a été versé aux porteurs de projets la somme de **1 393 817 €**.

807 848 €.....ont été engagés sur le volet territorial du CPER 2015/2020,  
50 780 € .....sur le volet numériqueet,  
33 723 €..... au titre du FNADT, section générale



(A noter que ces 33 723 € correspondant aux deux Maisons de Services au Public de Bourgneuf et de Dun le Palestel ont été doublés par le Fonds Inter-Opérateurs (FIO), soit 67 446 € au total).

Dans le cadre du CRSD de GUERET, 420 000 € ont été engagés au titre du FRED dont 305 000 € pour la valorisation des parcs d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et 115 000 € pour la création d'emplois sur le territoire.

Les trois pôles d'excellence rurale de 2<sup>ème</sup> génération labellisés dans le département de la Creuse ( « Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé à Aubusson », « Structuration de l'offre de soins du Pays Combraillé en Marche » et « Petites unités de vie adaptées à la perte d'autonomie » ) devront être clôturés au 31 mars 2017. En 2016, il leur a été versé un montant de 779 299 €.

#### - **Subventions exceptionnelles**

Si ces subventions sont attribuées par le Ministre de l'Intérieur sur proposition des parlementaires, elles sont gérées administrativement et financièrement par le Préfet de département. Le montant total de subventions obtenues pour le département en 2016 s'est élevé à 516 922 €. Le montant des subventions versé au cours de l'exercice 2016 s'élève à 616 389 €.

#### - **Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)**

L'article 159 de la Loi de Finances pour 2016 a créé un fonds exceptionnel destiné à soutenir l'investissement public local des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre. Cette dotation budgétaire est notamment composée de deux enveloppes : 500 M€ ont été consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités ; 300 M€ ont été dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, ont été délégués: 44 370 803 € pour l'enveloppe n° 1 et 27274 641 € pour l'enveloppe 2.

Au niveau du Département de la Creuse, ont été délégués: 960 482 € pour l'enveloppe n° 1 et 945 584 € pour l'enveloppe n° 2 avec un reliquat supplémentaire de 22 841,77 € ce qui a permis d'engager 968 425,77 € sur cette enveloppe.

En 2016, il a été versé aux porteurs de projets : 119 595,17 € soit 12,45 % de l'enveloppe 1 et 316 797,74 € soit 32,71 % de l'enveloppe 2.

#### - **Les Contrats de ruralité**

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, le contrat de ruralité est un outil qui permet de coordonner et de structurer les politiques publiques territorialisées à une échelle infra-départementale. La Sous-Préfète d'Aubusson a été désignée en qualité de référente départementale.

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Le 23 décembre 2016 a été signé le premier contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Une convention financière annuelle relative au contrat de ruralité sera signée en 2017, listant ainsi les actions à engager pour l'année.

**- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales**

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités.

**TABLEAU DES CONCOURS FINANCIERS ALLOUÉS DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE EN 2015 ET 2016**

Types de concours financiers	Creuse 2015			Creuse 2016		
	Répartition par type de collectivités			Répartition par type de collectivités		
	Département	Communes et EPCI	Total	Département	Communes et EPCI	Total
Dotation globale de fonctionnement	47 299 744 €	43 460 958 €	90 760 702 €	45 398 136 €	40 53 543 €	85 851 679 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	2 246 840 €		2 246 840 €	4 844 192 €		4 844 192 €
Fonds national de péréquation de la CVAE	878 807 €		878 807 €	480 387 €		480 387 €
Fonds de soutien aux départements en difficultés	0		0	0		0
Fonds de solidarité en faveur des départements	935 641 €		935 641 €	640 939 €		640 939 €
R.S.A.	897 267,90 €		897 267,90 €	897 267,90 €		897 267,90 €
R.M.I.	6 833 923 €		6 833 923 €	6 833 923 €		6 833 923 €
Dispositif de compensation péréquée (DCP)	5 742 869 €		5 742 869 €	5 973 941 €		5 973 941 €
Dotation de compensation de la Réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	3 904 600 €	34 580 €	3 939 180 €	3 904 600 €	34 580 €	3 939 180 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion ( FMDI)	712 096 €		712 096 €	622 188 €		622 188 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	3 028 123 €		3 028 123 €	3 028 123 €		3 028 123 €
Dotation pour perte des compensations de fiscalité directe locale	2 340 848 €		2 340 848 €	2 191 563 €		2 191 563 €
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	729 274 €		729 274 €	729 274 €		729 274 €
Dotation Générale de Décentralisation	1 117 388 €		1 117 388 €	1 115 962 €		1 115 962 €
Fonds de compensation de la fiscalité transférée(FCFT)	641 529 €		641 529 €	642 955,00 €		642 955 €

Produit des amendes de police relevé par radars automatiques	733 716 €		733 716 €	733 271 €		733 271 €
Allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxes foncières sur les propriétés bâties	143 023 €	182 002 €	325 025 €	140 116,00 €	1 247 544 €	387 660 €
Compensations à allouer aux collectivités territoriales (article 4 II loi FR pour 1993) – Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	6 042 €	1 191 660 €	1 197 702 €	5 910 €	1 184 138,45 €	1 190 048,45 €
DGE des départements Majoration pour insuffisance de potentiel fiscal	1 885 120 €		1 885 120 €	2 065 817 €		2 065 817 €
DGD Urbanisme		99 642,78 €	99 642,78 €		93 844,53 €	93 844,53 €
Dotation élu local		638 324 €	638 324 €		648 480 €	648 480 €
Dotation touristique		57 251 €	57 251 €		57 251 €	57 251 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		138 012 €	138 012 €		138 012 €	138 012 €
Allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties		3 959 602 €	3 959 602 €		3 088 502 €	3 088 502 €
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle		233 951 €	233 951 €		198 414 €	198 414 €
Allocations compensatrices des CFE		66 170 €	66 170 €		57 527 €	57 527 €
Fonds de péréquation individuelle de garantie des ressources (FPIC)	0	3 324 690 €	3 324 690 €	0	3 880 429 €	3 880 429 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 108 406 €</b>	<b>53 404 076 €</b>	<b>133 512 482 €</b>	<b>80 253 171 €</b>	<b>51 099 521 €</b>	<b>131 352 638 €</b>

## **g) La politique culturelle de l'Etat dans le département de la Creuse - Patrimoine**

### **1 – Protection, conservation et mise en valeur des patrimoines**

L'action de l'État pour les patrimoines se traduit à la fois par la prescription, la réglementation, le contrôle scientifique et technique, mais aussi par la recherche, l'expertise et le conseil, et enfin par le soutien financier.

#### **1-1 Archéologie**

Les opérations d'archéologie préventive ont compté 14 diagnostics en 2016. La fouille préventive d'un ensemble funéraire du tournant de l'ère a été commencée avant l'exploitation d'une carrière (le Thym à Moutier-Rozeille). Certains aménagements donneront lieu à des fouilles préventives en raison de l'importance des données archéologiques sur ces sites, à moins que le projet ne soit révisé (notamment Clugnat, Evaux-les-Bains).

L'archéologie programmée est active avec plusieurs prospections, dont celle de Ladapeyre a révélé un site agricole antique de la taille des grandes villas du nord de la Gaule et du Berry. Trois fouilles doivent être citées : un site fortifié à la frontière de deux cités gauloises confirmé par la présence d'un rempart (Budelière) ; une pérennité de l'occupation depuis l'Antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle à Saint-Hilaire (Moutier-Rozeille) ; un établissement élitairé carolingien construit en bois à Murat (Saint-Dizier-Leyrenne).

#### **1-2 Monuments historiques**

##### **► Protection**

Le parc monumental de la Creuse compte 292 monuments, 95 monuments classés au titre des Monuments historiques (dont 12 avec protection partielle « classé et inscrit ») et 197 inscrits au titre des Monuments historiques.

En 2016, une extension de protection a été prise pour les communs du château du Mazeau (Peyrat-la-Nonière), portant l'inscription, en totalité, du château et de ses dépendances. La visite du château de Beauvais (Bonnat) devrait aboutir à une présentation en commission courant 2017.

##### **► Travaux**

Pour les monuments qui n'appartiennent pas à l'État d'importantes opérations sont à signaler :

La première tranche du chantier de restauration de **l'église de Magnat l'Étrange** s'achève, elle a été marquée par une découverte architecturale intéressante : un dispositif de récolement des eaux pluviales, dont on ne connaît qu'un autre exemple en France est conservé sur le chevet roman. La deuxième tranche de cette restauration doit suivre en 2016. Le dégagement d'un décor du XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'avant chœur de l'église a été réalisé en 2016 afin de remettre dans son contexte historique le retable qui a entièrement été restauré dans sa polychromie et qui est un exemple remarquable du département.

En 2015, la subvention correspondant à la première tranche de la restauration de la partie haute du **clocher de l'église de La Souterraine** a été engagée soit 425 000 € (50% de l'opération). Cette opération est toujours en attente de la subvention du conseil départemental de la Creuse pour démarrer.

Enfin, la DRAC a subventionné la restauration de **l'église de Saint-Maurice-la-Souterraine** (164 000 €), déclarée en péril et fermée depuis plus de 10 ans.

#### **1-3 Valorisation du patrimoine**

La publication « Patrimoine XX<sup>e</sup> siècle Creuse » (édifices labellisés patrimoine XX<sup>e</sup>), 3<sup>e</sup> et dernier volet après la Haute-Vienne et la Corrèze, éditée en décembre 2015, a été largement diffusée auprès des collectivités et des particuliers.

La communauté de communes Pays Dunois-Pays Sostranien-Bénévent-Grand Bourg se lance dans un co-portage (avec la communauté de communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, en Indre) d'un dossier de candidature au label « Pays d'art et d'histoire ». Ce projet découle des initiatives du dispositif « Vallée des peintres, entre Berry et Limousin », lancé en 2011 par le Conseil départemental et fortement soutenu par la DRAC.

## 1-4 Musées

La Creuse compte deux musées de France : **le musée d'art et d'archéologie de Guéret, et la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson**, qui ont accueilli en 2016 environ 43 000 visiteurs. Ces deux établissements constituent un élément capital de l'aménagement culturel du territoire et de son attractivité touristique.

► L'ouverture de la **Cité de la tapisserie internationale de la tapisserie d'Aubusson et son inauguration par le Président de la République le 10 juillet 2016 a marqué l'année 2016**. Cette réalisation répond bien aux enjeux patrimoniaux, de développement, de formation et d'accompagnement des professionnels. L'obtention de l'inscription de la tapisserie d'Aubusson au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco en 2009 est un encouragement supplémentaire.

L'ouverture ne marque pas la fin du travail ; les travaux sur les collections, l'intégration des fonds de l'ancienne École nationale supérieure d'art et les réflexions sur le lancement d'une seconde tranche, pour laquelle une étude de programmation pourrait intervenir en 2017, se poursuivent avec l'aide financière de la DRAC.

► **Le musée d'art et d'archéologie de Guéret**, qui conserve de riches collections d'art, d'archéologie et de sciences naturelles, se démarque par le dynamisme de son service des publics (accueillant chaque année près de 5000 enfants dans le cadre d'ateliers-visites sur temps scolaire). La DRAC poursuit son soutien financier à cette activité essentielle du musée. Ce dynamisme avait permis au musée de monter un projet « Museomix » en 2015, qui a rencontré un grand succès.

Pour améliorer les conditions de conservation des collections, l'accueil des groupes scolaires et l'environnement de travail des agents, la ville de Guéret a lancé en 2015 un vaste projet de réhabilitation du musée : réserves, bureaux, service des publics. Les premières démarches ont eu lieu en 2014. Le projet a été **inscrit au CPER 2014-2020**. Une étude de programmation détaillée a été réalisée en 2015, dont le rendu a permis à la fois d'acter l'engagement financier du Ministère de la Culture (670 000 € sur 2016-2019) et de solliciter les autres partenaires publics (Europe, Conseil régional, Conseil départemental). L'année 2016 a connu quelques délais dans le recrutement d'un maître d'oeuvre, lequel n'interviendra qu'en avril 2017.

## 2 – Espaces protégés et urbanisme

En 2016, la publication de la loi LCAP a permis notamment de pérenniser les anciennes ZPPAUP d'Aubusson et Bénévent-L'Abbaye en les transformant de fait en site patrimonial remarquable (SPR).

## 3 – Création artistique

La Creuse possède sur son territoire plusieurs institutions, équipes artistiques et associations actives dans le champ de la création qui sont pour l'État autant de partenaires à même d'illustrer et développer la politique de soutien à la création artistique et à sa diffusion à la fois en spectacle vivant (théâtre, danse, musique) et en art contemporain. Elle ne souffre pas trop dans le secteur des arts plastiques de l'absence de centre d'art grâce aux actions « hors les murs ».

### 3-1 Arts plastiques

Le département de la Creuse possède des ressources non négligeables dans le domaine, entre savoir-faire et création. Une résidence de designer a été ouverte à Lainamac à Felletin dans le cadre de la création d'une « matériauthèque » de la laine. Lainamac, missionné dans la conduite des projets de développement de la filière laine et feutre par le Massif Central est un partenaire important.

Conventionnée depuis 2015 (État/Région), **La Pommerie** association dynamique dans les domaines de l'art sonore et environnemental a été accueillie par la Communauté de communes Creuse Grand Sud (Aubusson-Felletin) au sein d'un domaine « le champ des possibles » sur la commune de Gentioux. Elle porte un projet de commande publique artistique autour des Ateliers de Géographie Populaire, projet qui sera porté en association avec le PNR Millevaches.

L'association **Quartier Rouge** participe activement au développement de projets dans l'espace public en région. Installée à **Felletin**, cette structure est engagée dans la production des œuvres et dans des actions dans lesquelles la participation des habitants et la dimension participative des projets sont à souligner. En 2016, elle est devenue

relais du programme des Nouveaux commanditaires de la Fondation de France. Elle porte dans le cadre de ce programme une commande publique Etat/Fondation de France à Limoges.

Un projet de résidence artistique avec le **lycée des métiers et du bâtiment (LMB) de Felletin** se dessine pour 2017.

L'association « Les Michelinnes » à Felletin développe des projets de production pour les artistes en sérigraphie, ainsi que des projets d'éducation artistique. .

Enfin le dispositif **Vallée des peintres, entre Berry et Limousin** regroupe des partenaires variés (collectivités, associations, services touristiques) et, par-delà les limites administratives, constitue un élément fort de la structuration culturelle du territoire creusois, dans lequel la DRAC s'est impliquée depuis 2011 via une convention de partenariat (en cours de renouvellement) avec le Conseil départemental de la Creuse (35 000 € par an). Étapes marquantes : en 2013 : mise en valeur des ruines de Crozant, tenue d'une exposition commune Guéret-Châteauroux-La Châtre-Eguzon ; en 2015 : aménagement de l'espace Monet-Rollinat, mise en place d'un appel à projet recherche piloté par la DRAC et le Département : en 2016 : nouvelle exposition commune entre les musées du territoire, avec publication d'un catalogue commun, et gros succès de fréquentation (plus de 20000 visiteurs).

La réhabilitation de l'espace Monet-Rollinat à Fresselines a fait l'objet, par ailleurs, d'un accompagnement spécifique de l'État par la DETR pour un montant de 159 725 €.

### **3-2 Spectacle vivant**

#### **► Les lieux de diffusion labellisés**

##### **La Scène Nationale d'Aubusson**

Le théâtre est installé dans un vaste bâtiment intégrant le musée de la tapisserie et la médiathèque – bibliothèque qui appartient au Conseil Départemental de la Creuse. Un contrat d'objectifs et de moyens liant l'association à l'État, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse et la Ville d'Aubusson s'est terminé le 31 décembre 2016. Il a été convenu d'un commun accord entre partenaires qu'un avenant d'un an à la convention serait rédigé pour 2017, le temps de mettre en place des comités techniques pour co-construire le prochain contrat d'objectifs.

Cette réflexion englobe aussi la question des espaces libérés depuis juillet 2016 par le musée jouxtant le hall d'accueil du théâtre pour des résidences d'artistes et les classes théâtre du Lycée Eugène Jamot d'Aubusson.

Enfin, la commission de sécurité du 13 décembre 2016 a confirmé l'avis défavorable concernant la délivrance des licences d'entrepreneur du spectacles N° 1 pour la scène nationale et le café-concert avant-scène. Cette situation pourrait à terme, si des solutions n'étaient pas rapidement envisagées par le Département (propriétaire des lieux), entraîner l'arrêt des activités de la scène nationale dans le bâtiment pour des raisons de sécurité (431 000 €. Bop 113 et 58 000 € Bop 224).

##### **La Fabrique à Guéret**

La convention d'objectifs du théâtre arrivant à échéance, la DRAC a renouvelé le conventionnement de la **scène conventionnée** pour les années 2015-2016 et 2017 sur le thème des « écritures du monde et les musiques » (55 050 €)

#### **► Équipes artistiques indépendantes**

La DRAC soutient par ailleurs le secteur indépendant en Creuse :

– dans le domaine théâtral, elle a re-conventionné pour une période de 3 ans deux compagnies théâtrales : la compagnie **L'Unijambiste** (50 000 €) implantée à La Vilatte/Saint-Quentin laChabanne et le collectif **Le Chat Perplexe** à Aubusson (50 000 €)

– dans le domaine musical, elle a renouvelé pour trois ans (2015-2017) la convention avec l'ensemble de musique contemporaine Hiatus, installé à Saint-Sylvain-sous-Toulx. Cette année, l'ensemble bénéficie mesures nouvelles mettant la subvention annuelle de la DRAC 'au plancher' (50 000€, recommandé par la Direction Générale de la Création Artistique).

#### **► Musiques actuelles**

Sur la proposition de la DRAC, Le Conseil Général et l'État ont mis en place depuis deux ans un **schéma d'orientation des lieux de musiques actuelles (SOLIMA)**. Ce dispositif participatif,

réunissant des professionnels, des techniciens de collectivités ainsi que des élus, vise à faire émerger des orientations pour le développement du champ des musiques actuelles.

Les travaux des groupes de travail débouchent sur des actions concrètes :

– des ‘concerts-témoin’, journées d’acquisition de notions juridiques et techniques fondamentales pour l’organisation de concerts en direction des ‘petits’ lieux ruraux. Interventions par Pascal Gamera à la Naute, Champagnat.

– l’organisation de ‘Solim’ à vous’, rencontres informatives et conviviales entre les participants au SOLIMA et des nouveaux lieux de musique en zone rurale ainsi que les habitants. Le premier rendez-vous a eu lieu à l’Alzire à Jarnages (4 500 €).

► Ré-engagement de l’État auprès des Conservatoires et renouvellement du classement du CRD de Creuse

Le classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental (62 000 €) Emile Goué est en cours. Le rapport de classement signale un faible rayonnement. Le Ministère est en attente de propositions du Syndicat Mixte pour y remédier.

Le ministère de la culture et de la communication s’est ré-engagé auprès des conservatoires sur la base d’un cahier des charges définissant 4 critères élaborées en conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) présidé par la Ministre de la Culture. De plus, au titre du soutien à l’éducation artistique et culturelle, le CRD a bénéficié d’une subvention d’un montant de 10 000 €.

#### **4 – Démocratisation et action territoriale**

Priorité de l’action de l’État, et qui prend tout son sens dans les territoires ruraux où l’accès à la culture obéit à des contraintes particulières, la politique de développement culturel et de démocratisation s’appuie sur la présence des acteurs culturels et repose, en termes de moyens, principalement sur le programme 224 (transmission des savoirs et démocratisation), mais bénéficie aussi des dotations du programme 334 (industries culturelles) et de crédits tels que le concours particulier pour les bibliothèques et le soutien du CNC.

##### **4-1 Éducation artistique et culturelle**

L’EAC demeure une priorité ministérielle tient une place importante dans la région : de nombreuses réalisations sont reconnues au niveau national malgré un partenariat encore fragile entre les services de l’État (Rectorat, DRAAF) et les collectivités territoriales. La DRAC reste chef de file sur la mise en œuvre de cette politique et y a consacré des moyens en constante augmentation :

305 461 € ont été alloués par la DRAC sur le département de la Creuse en 2016 (année scolaire 2016-2017) : moyens en nette augmentation cette année qui traduisent la stratégie de la DRAC de redéployer des moyens afin de toucher les publics jeunes situés en zone rurale. Les projets d’éducation artistique et culturelle impliquent chaque année un plus grand nombre d’enfants et de jeunes grâce à un réseau de structures culturelles labellisées, d’artistes indépendants et d’associations particulièrement impliquées qui permettent de favoriser l’émergence de projets et de créer du lien entre enseignants, artistes et médiateurs : le partenariat avec le réseau d’éducation populaire ( FOL 23) s’est renforcé cette année.

##### **► Les projets partenariaux dans les établissements scolaires :**

Dans le cadre du partenariat avec l’Éducation Nationale et de la circulaire interministérielle relative au **parcours d’éducation artistique ( B.O du 3 mai 2013)** la DRAC a financé les interventions d’artistes professionnels qui s’inscrivent dans le cadre de ce parcours (tous domaines confondus) à hauteur de 30 220€ :

- 51 projets à l’école qui ont permis de toucher 1098 élèves,
- 30 projets en collège (775 élèves)
- 7 projets en lycée d’enseignement général et professionnel (256 élèves)

Soit 2129 élèves ( 1435 élèves touchés en 2015-2016).

La DRAC a renouvelé son soutien financier pour les **classes à options** dans les lycées en Creuse pour un montant de 25 300 € dans les domaines du théâtre au lycée Bourdan à Guéret et au Lycée Jamot à Aubusson ainsi que dans le domaine du cinéma (Lycée Bourdan à Guéret).

► **Les services éducatifs de structures culturelles** à l’instar de la Scène Nationale d’Aubusson sont accompagnés annuellement afin de développer des projets d’éducation artistique en lien avec leur programmation et ce soutien financier a permis notamment de structurer un parcours d’éducation artistique

autour du théâtre à Aubusson de la sixième jusqu'à la terminale. Le musée de la Sénatorerie à Guéret ainsi que la Cité de la Tapisserie d'Aubusson font également l'objet d'un soutien financier. Le conservatoire de Guéret, outre son soutien au fonctionnement, a bénéficié cette année de crédits fléchés (10000 €) dans le but de développer des projets d'éducation artistique et culturelle en direction de la jeunesse dans un souci de démocratisation.

► **Les programmes de sensibilisation nationaux** tels que le dispositif « école et cinéma » a permis d'impliquer 6505 élèves creusois, « collège et cinéma » 3934 élèves, « Lycéens et apprentis au cinéma » (4491 sur les 3 départements) sur l'année scolaire 2015 -2016.

► **Des programmes de sensibilisation régionaux** comme par exemple « le Prix du Polar à Aubusson » (559 élèves concernés) ou « Lycéens au théâtre » touchent toujours de plus nombreux jeunes et sont accompagnés par la DRAC annuellement.

► **Les projets de contractualisation à l'échelle de territoires identifiés comme prioritaires :**

La DRAC souhaite accompagner les collectivités et les structures culturelles qui souhaitent construire un projet artistique et culturel cohérent sur le long terme permettant de toucher les jeunes en priorité et les habitants du territoire.

**Trois types de convention ont été signées sur le département de la Creuse :**

- la **convention triennale de développement culturel et de médiation** qui a fait l'objet d'une signature entre la DRAC, le Rectorat, la commune et la communauté de communes de **La Souterraine** à l'automne 2014 s'est poursuivie avec un accompagnement de la DRAC en augmentation cette année : 25 000 € pour les projets d'éducation artistique intergénérationnels initiés par la MJC de la Souterraine en partenariat avec le Centre Culturel Yves Furet.

- une **convention PACT** (Projet Artistique et Culturel de Territoire) cosignée par le Conseil Régional et la DRAC **sur le territoire Haute-Marche-Combraille** (2015-2017) – avec une aide annuelle de la DRAC de 15 000 € et de 24 000 € pour le Conseil Régional – a permis d'accompagner des projets culturels de qualité réalisés par des associations culturelles implantées sur le Pays dans les domaines tels que spectacle vivant, arts plastiques, image, lecture publique, patrimoine et qui peuvent prendre différentes formes (résidence, diffusion, création, pratique artistique...) et ouverts à tous les publics. Grâce à un réseau d'associations et de bénévoles particulièrement impliqués dans les projets culturels, cette convention a permis d'accompagner financièrement toute une saison culturelle et ainsi de redynamiser un territoire rural.

- un **pacte culturel** a été signé en 2015 entre **la ville, la communauté de communes du Pays Sostranien** et l'État qui perdure. Outre le fait de reprendre l'ensemble des actions déclinées dans la convention de développement culturel et de médiation, le projet global des collectivités s'est étoffé : il s'appuie sur les richesses patrimoniales pour développer une politique ambitieuse de restauration et de valorisation et sur l'accueil d'artistes en résidences de création et de médiation : la communauté de communes a reçu 56 000€ pour le centre culturel Yves Furet en 2016 pour la diffusion et deux résidences création - médiation.

**Deux contrats territoire lecture (CTL)** se poursuivent en Creuse :

- la **bibliothèque départementale de prêt de la Creuse** a obtenu **20 000 €** en 2016 pour la continuité de son CTL et pour sa **labellisation de l'opération « Premières pages »** dispositif national de sensibilisation à la lecture des bébés, des jeunes enfants et de leurs familles.

- la **communauté d'agglomération du Grand Guéret** a perçu une aide de 10 000 € pour son CTL, attribuée par la Drac.

**Un nouveau contrat territoire lecture (CTL)** a vu le jour en Creuse en 2016 :

- le **Pays de Boussac** qui a bénéficié d'une aide de 10 000 € pour la conduite de son CTL.

Au total ce sont 40 000 € que la Drac Nouvelle-Aquitaine site de Limoges, a accordé aux CTL creusois.

Par ailleurs, la DRAC continue d'accompagner certaines initiatives d'associations culturelles qui s'adressent à des jeunes hors-temps scolaire et à leurs familles sur certains territoires éloignés de l'offre culturelles (stages estivaux, ateliers, résidences d'artistes, rencontres avec des artistes... : l'association Les Plateaux Limousins (Royère de Vassivière), l'association « théâtre enfant » à Sardent (200 jeunes ont pu bénéficier des rencontres théâtrales cet été), la société de musique à Bussière Dunoise, la Compagnie Fée d'hiver dans le cadre de sa tournée théâtrale dans les écoles creusoises, l'association « Creuse toujours » dans le cadre de ses actions auprès des adolescents en amont du festival, Quartier Rouge à Felletin... Cette démarche volontariste de la DRAC de maillage du territoire avec l'objectif de contractualiser sur certains territoires autour des enjeux de l'éducation artistique et culturelle sera poursuivie et renforcée en 2017.



## 4-2 La démocratisation culturelle

Cette politique s'appuie sur des structures partenaires tels que **La Métive au Moutier d'Ahun**, dont les activités pluridisciplinaires sont autant de prétextes à présentations artistiques, séances de ciné-club itinérant dans les villages, ateliers de pratique artistique pour adolescents et adultes, interventions en milieu scolaire, réinsertion des jeunes sous main de justice... La Métive est ainsi un lieu vivant de rencontre et d'échange avec les artistes, un lieu dynamique et fortement ancré sur le territoire creusois.

En 2016, La Métive a été repérée par le Ministère de la Culture comme un lieu d'émergence pour la danse et a reçu à ce titre un soutien renforcé de la DRAC.

Elle s'appuie aussi sur des dispositifs spécifiques gérés par la DRAC, en particulier le dispositif « culture-santé », et la mission d'accessibilité des œuvres du spectacle vivant confiée à l'association **Les Singuliers Associés**. Le territoire creusois, doté d'un grand nombre de personnes âgées, et handicapées (lien avec la vieillesse), est un territoire sur lequel le dispositif culture-santé est particulièrement actif.

En 2016, ce sont 55 800 € qui ont été distribués sur ce territoire par les trois partenaires du dispositif (DRAC/ARS/Région), dont deux tiers apportés par l'État (1/3 DRAC+ 1/3 ARS), pour des projets culturels et artistiques dans les établissements de santé.

On citera en particulier les projets les plus ambitieux menés dans ce cadre sur le territoire creusois :

– d'une part l'évolution du projet du **centre de rééducation fonctionnelle de Noth**, mené de manière pérenne en partenariat avec la compagnie **En Avant Marche** de Philippe Lopez, recentré sur le cirque en 2016 et décliné en deux volets : un travail de résidence et d'ateliers à l'année, et un festival inscrit dans l'établissement de santé et ouvert sur les habitants afin de créer une véritable mixité.

– d'autre part la diffusion musicale jazz s'appuyant sur **Musique en Marche**. Grâce à ce second projet conçu dans un esprit fédérateur et dans un cadre pluriannuel, de nombreux établissements hospitaliers du territoire creusois mais aussi de nombreux EPHAD (médico-sociaux) peuvent bénéficier d'une programmation musicale de qualité. Ce projet est emblématique, car il permet de mutualiser les ressources artistiques au bénéfice d'une multiplicité de structures hospitalières et médico-sociales bénéficiaires. D'ailleurs l'association Musique en Marche est en cours de conventionnement avec la DRAC, le conseil régional et le conseiller départemental. (part DRAC 30 000 € en 2017 pour l'ensemble de ses activités)

## 5 - Les industries culturelles

### 5-1 Livre et lecture

Les aides de l'État pour le livre et la lecture en Creuse comportent deux volets :

– **l'aide aux bibliothèques à travers les crédits de la DGD (106 734,66 €)** concours particulier des bibliothèques :

la **commune de Royère de Vassivière** a pu prétendre à des aides de mobiliers de bibliothèque, de matériel, d'informatique, d'aide au numérique, d'acquisition de documents.

la **commune d'Auzances** a quant à elle bénéficié de soutien financier pour l'informatique et le numérique de sa bibliothèque.

– **l'aide aux manifestations littéraires** : le département de la Creuse bénéficie également de manifestations littéraires de grande qualité, telles que les **Rencontres de Chaminadour (association M.Jouhandeau)** soutenues à hauteur de **18 000 €** (manifestation de renom) ou la **société des Amis du Moutier d'Ahun** qui a bénéficié de **2 000 €** pour le développement de ses manifestations littéraires (association soutenue par le CIATE, le département de la Creuse et le conseil régional).

**Le Centre régional du livre en Limousin (CRL)**, dont le siège est à Limoges, déploie également ses activités **en Creuse** en lien avec les professionnels du livre (diffusion, animation, coordination de politiques publiques envers tous les acteurs du livre et de la lecture).

Les **éditions Fondencre** ont bénéficié d'une aide de la DRAC à hauteur de 2 000 € pour l'édition de ses ouvrages et son organisation à des manifestations littéraires.

Par ailleurs, les aides du Centre national du livre ont permis de soutenir :

- la bibliothèque de la maison d'arrêt de Guéret pour un montant de 4 109 €
- les rencontres de Chaminadour à hauteur de 12 000 €

- l'association Emile a une vache (4 000 €) pour sa participation à la manifestation nationale « Partir en livre »
  - la librairie des Belles images à Guéret pour sa politique de valorisation des fonds (3 000 €)
- Soit un total de 23 109 € d'aides directes du Centre national du Livre.

## 5-2 Cinéma-audiovisuel

La vitalité de l'activité cinématographique creusoise s'est poursuivie en 2016 :

- d'une part du fait de la permanence de l'**action des sept salles du département** dont les écrans sont tous numérisés, y compris le circuit itinérant « Cinéplus » et la salle dite « peu active » de La Courtine. Toutes ces salles (à l'exception de La Courtine, et de Bourganeuf qui a cessé son activité pour travaux en 2015) ont été classées art et essai et ont reçu un montant global de subvention de 58 000 € de l'État (CNC) en 2016. Bourganeuf, désormais baptisé le cinéma Claude Miller, a réouvert à l'automne 2015 à l'occasion du festival « Ciné des Villes-Ciné des Champs », après une très belle rénovation soutenue par l'État (CNC).
- d'autre part grâce à la poursuite par Annie Miller du **projet de Claude Miller** réunissant un atelier d'écriture de scénarios à **Lavaud-Soubranne**, un festival « Ciné des villes-Ciné des champs » qui propose des films du patrimoine et des films de l'actualité du cinéma présentés par leurs auteurs ou réalisateurs et/ou acteurs et des interventions en milieu scolaire assurées par des techniciens de l'audiovisuel qui exposent aux élèves leur métier et leur expérience professionnelle. Le festival a décidé de faire de la salle de cinéma rénovée de Bourganeuf sa tête de pont.

Depuis 2015, la DRAC gère l'appel à projets médias de proximité du Ministère de la Culture, au titre duquel Télémillévaches, télévision associative creusoise emblématique du Plateau de Millévaches, a reçu un soutien à hauteur de 18 750 euros en 2016 pour la qualité de son projet.

### ◆ Les archives

#### **Garantir et protéger le patrimoine**

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique sur les archives, vingt-six communes ont été inspectées ainsi que sept autres administrations et le service d'archives du centre hospitalier de Guéret.

Une réflexion a été menée avec le centre national de formation des personnels territoriaux (Limoges) pour assurer des formations régulières à l'intention des secrétaires de mairies afin de garantir la bonne gestion et conservation des archives en commune. Dans le cadre de la politique de conservation des sources de l'histoire de la société civile, les Archives départementales ont entrepris, par numérisation systématique, une politique de sauvegarde des registres de délibérations des communes de la Révolution à 1960, source majeure pour l'histoire locale. La campagne de numérisation est en cours avec la réalisation de 300 registres concernant 99 communes.

#### **Constituer, valoriser et diffuser**

Suite à une importante mise à jour sur le site, les internautes ont accès à la presse ancienne jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, aux relevés de formalité des hypothèques, aux répertoires des minutes notariales ainsi qu'aux photographies réalisées par Jacques Poudensan à Guéret entre 1942 et 1946. Les creusois ont eu l'occasion de visiter « *Guéret, d'une libération à l'autre* » ou « *De la tête aux pieds : pour une histoire du vêtement dans la Creuse* ». Les expositions réalisées par les Archives départementales se déclinent systématiquement en versions itinérantes qui sont ensuite mises à la disposition des collectivités, établissements publics et associations. Plus de 2000 visiteurs ont découvert ainsi nos ressources dont 200 pour la seule après-midi d'ouverture exceptionnelle à l'occasion des journées du patrimoine.

### ◆ Les antiquités et objets d'art

La conservation des antiquités et objets d'art est intervenue dans le cadre d'inspections et de récolements quinquennaux dans 22 communes : Azat-Châtenet, Banize, La Celle-dunoise, La Celle-sur-Gouzon, Châtelus-le-Marcheix, La Forêt-du-Temple, Fransèches, Guéret, Mourioux-Vieilleville, Naillat, La Nouaille, Parsac, Pionnat, Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Bard, Saint-Dizier-la-Tour, Saint-Fiel, Saint-Oradoux-de-Chirouze, Saint-Silvain-Bellegarde, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Vaury, La Saunière.

Pour faire suite à l'inspection des objets mobiliers de la commune de Mourioux-Vieilleville, la conservation des antiquités et objets d'art a accompagné en 2016 la commune dans l'organisation de ses premières journées européennes du patrimoine en réalisant l'exposition : *Trésors de l'église Saint-Rémi (statues, peintures murales, textiles...)*.

En raison de son succès, cette action de mise en valeur sera reconduite par la municipalité en 2017, toujours en partenariat avec la conservation des antiquités et objets d'art.

La commission départementale des objets mobiliers s'est réunie le 14 décembre dernier à la préfecture de Guéret pour statuer sur les protections au titre des monuments historiques de l'année 2016. 16 objets mobiliers ont été sélectionnés, documentés et proposés à la protection au titre des monuments historiques.

A l'issue de la réunion, les 16 objets mobiliers ont été inscrits au titre des monuments historiques, dont 9 vœux de classement au titre des monuments historiques. Les communes concernées sont au nombre de 11 : Banize, La Celle-Dunoise, La Chapelle-Taillefert, Fransèches, Malleret-Boussac, Méasnes, Naillat, Saint-Alpinien, Saint-Fiel, Saint-Sulpice-les-Champs, La Saunière.

Enfin, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a prévu désormais la régionalisation des travaux de cette commission.

## **7 - Infrastructures routières**

Sur les 1140 km de réseaux gérés par la DIR Centre-Ouest, **92 km se trouvent en Creuse** (89 km sur la RN145 et 3 km sur l'A20). Il s'agit de l'itinéraire Bellac-Montluçon (RCEA) dont la gestion est assurée par le district de Guéret. Outre le siège du district à Guéret, le département compte 3 Centres d'entretien et d'intervention (CEI) : la Souterraine, Guéret et Gouzon.

### **a) Entretien - Exploitation**

Renouvellement de 9 km de chaussées de la RN145 sur la montée du Pont à La Dauge, à Saint Vaury et 3 bretelles sur les échangeurs de Guéret Centre et EST (*1 400 000 € TTC*)

Campagne de carottages pour déterminer l'éventuelle présence d'amiante dans les chaussées. (Connaissance du réseau à 100% en 2016) (*30 000 € TTC*)

Mise en place de 9 PMV et 10 caméras (en service) sur la RN 145 (*2 250 000 € TTC*)

Interventions sur accidents et incidents : 1431 interventions

Interventions de viabilité hivernale représentant 1 100 tonnes de sel

### **Gestion des dépendances vertes**

Révision du plan d'exploitation des dépendances vertes en 2016 favorisant le respect de la biodiversité (*respect de la zone humide à l'échangeur de Gouzon*)

Sensibilisation de nos services aux traitements des plantes invasives sans utilisation de produits phytosanitaires

### **Gestion des dépendances bleues**

Travaux de réhabilitation de 3 bassins à proximité des captages AEP de Gouzon (*600 000 € TTC*)

Recensement de tous les systèmes d'assainissement de la RN 145 entre 2016 et 2019 (*25 % recensés en 2016*)

### **b) Immobilier**

Emménagement dans le nouveau centre du CEI de Gouzon (1 800 000€ TTC) dont l'inauguration s'est déroulée le 20 mai 2016.

### **c) Information des usagers**

La DIR Centre-Ouest propose des outils d'information à la fois sur les restrictions de circulation dues à des chantiers mais aussi sur les conditions de conduite hivernales. Ce sont des aides précieuses pour permettre aux usagers de préparer leur trajet ou à leur copilote de se tenir immédiatement informé :

Le serveur vocal : 0820 102 102 (0.12€/min)

Pour les usagers, il s'agit essentiellement de recueillir une information sur les conditions de conduite en période hivernale. Il est possible de laisser un message vocal qui est retranscrit et envoyé à la mission Relations avec les Usagers et Communication.

Le site internet : [www.DirCentreOuest.fr](http://www.DirCentreOuest.fr)

Il est possible de se tenir informé des restrictions de circulation et des programmations de chantiers mais aussi de consulter et télécharger les dossiers de presse.

## 8 - Droits et libertés publiques

### a) La délivrance des titres

#### Les certificats d'immatriculation des véhicules (ex cartes grise)

La mise en place du système d'immatriculation des véhicules (SIV), en 2009, au niveau national, s'est traduite par une externalisation de la réalisation d'**une partie des opérations d'immatriculation** vers les professionnels de l'automobile préalablement habilités par le Préfet (l'agrément nécessaire à la perception des taxes afférentes étant parallèlement délivré, quant à lui, par la Direction Départementale des Finances Publiques).

Si ce dispositif continue à monter en puissance (comme le confirme le nombre des professionnels habilités – ils étaient 53 à la fin de l'année 2016), la part des opérations d'immatriculations réalisées par les professionnels de la vente automobile (**44,44 %** du flux total) est restée stable par rapport aux deux années antérieures.

La réforme en cours doit aboutir à une fermeture des guichets au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Les professionnels qui ne s'étaient pas encore impliqués dans ce dispositif ont donc été invités à solliciter leur habilitation et/ou leur agrément (de fait, 14 nouvelles demandes ont été présentées en ce sens depuis le début de l'année 2017).

En 2016, les immatriculations ont donc encore été réalisées majoritairement (**55,56 %**) à la préfecture, le BCA assurant également le traitement de certaines opérations connexes liées, notamment, à l'enregistrement des cessions de véhicules, des remises de lots ou de gages, des corrections ou encore des changements d'adresse.

Au cours de cette année, la préfecture de la Creuse a traité un ensemble de **28 602 opérations** relevant du domaine du SIV (chiffre en augmentation significative par rapport à celui constaté en 2015, soit 25 761).

	Véhicules neufs	Véhicules d'occasion	Total	%
Préfecture	3667	16049	19716	55,56
Professionnels			15751	44,44
Total	3667	16049	35467	100

#### Les permis de conduire

Depuis l'entrée en vigueur, en septembre 2013, du permis de conduire européen sécurisé, celui-ci est délivré non seulement aux nouveaux titulaires de ce titre de circulation, mais aussi aux usagers professionnels dont le titre fait l'objet de renouvellement périodique ou encore dans le cadre d'un duplicata (à la suite d'un vol, d'une perte ou d'une détérioration du titre initial).

Si l'instruction des demandes se fait toujours à la préfecture, la production du titre est désormais effectuée par l'Imprimerie Nationale dans un délai qui est habituellement d'une quinzaine de jours à partir de la validation de l'ordre de production.

Une fois établi, le titre est :

- \* soit transmis directement à l'usager par courrier remis contre signature (notamment pour les permis délivrés suite à l'examen « primata ») ;
- \* soit remis au guichet de la préfecture (l'usager est informé de sa mise à disposition par SMS).

En tout état de cause, et pour des raisons de sécurité, l'usager doit se présenter au moins une fois à la préfecture (soit au moment du dépôt de la demande, soit lors du retrait du titre).

En 2016, la préfecture de la Creuse a délivré **4 696** permis de conduire, et notamment :

- **1 768** à la suite de la réussite à l'examen ;
- **1 139** dans le cadre d'un renouvellement après une visite médicale chez un médecin de ville agréé ;
- **956** dans le cadre d'un renouvellement du titre après avis de la commission médicale (dont le secrétariat est également assuré par la préfecture - les réunions présentant une périodicité hebdomadaire, sauf en période de vacances) ;
- et **713** à la suite d'une extension du permis à une autre catégorie.

Par ailleurs, la Préfecture continue à instruire des demandes de titres de conduire plus spécifiques ce qui a conduit à la délivrance, en 2016 :

- de **193** permis de conduire internationaux (qui se présentent sous la forme d'un livret papier) ;
- et de **120** permis de conduire français par échange de permis de conduire étrangers (au format sécurisé).

Ces demandes sont en hausse (d'une vingtaine de dossiers sur chacune des deux procédures en rapport à 2015).

### **Cartes nationales d'identité (CNI) et passeports**

La Préfecture a instruit les demandes de CNI qui lui ont été transmises, sous la forme traditionnelle d'un « dossier papier », par les 259 communes du département. L'agent qui remplit plus spécifiquement cette mission en assure la saisie dans l'application FNG et transmet les dossiers validés au centre de production (situé à Limoges). Une fois édité, le titre a été adressé à la mairie de commune qui a transmis la demande pour remise à la personne intéressée.

Il y a lieu d'observer que le nombre de CNI délivrées en 2016 (5 421) est resté très stable par rapport à l'année précédente (5 466).

### **La plate-forme interdépartementale d'instruction des passeports**

Depuis le 15 avril 2015, les demandes de passeports déposées dans les 32 communes équipées de dispositifs de recueil biométrique réparties dans les trois départements de l'ancienne région Limousin sont instruites par une plate-forme interdépartementale implantée à la préfecture de la Creuse dans le cadre des conventions de délégation de gestion signées par le Préfet de chacun des départements avec celui de la Creuse. Dans ce cadre, 9 communes creusoises ont été dotées de 10 stations (2 sont implantées à la mairie de Guéret).

Le périmètre de la plate-forme (on parle, désormais, de « *centre de ressources et d'expertise titres* ») porte sur trois types de passeports électroniques : le passeport de droit commun, le passeport de mission et le passeport de service.

Il y a lieu de noter que le passeport temporaire (dit « passeport d'urgence ») n'est pas concerné. S'agissant de situations très particulières (et, par nature, exceptionnelles), il continue de relever du Préfet de chaque département.

A sa création, la plate-forme a permis de pérenniser un emploi au sein de la préfecture de la Creuse et le recrutement, après autorisation du responsable du budget opérationnel de programme (RBOP), d'un second agent. Elle est animée par 3 agents polyvalents (pour 1,9 « équivalent temps plein », le reste de l'activité étant consacré au traitement des cartes nationales d'identité).

En 2016, 17 381 demandes de passeports avaient été instruites et validées par la plate-forme (ce chiffre est très proche du prévisionnel de 18 000 dossiers par an). On rappellera, pour mémoire, qu'antérieurement à la mise en place de la plate-forme, l'activité « passeport » de la préfecture de la Creuse représentait « seulement » 2 014 titres (en 2013) et 1 871 (en 2014) - elle était passée à 20 937 (dès 2015).

**L'objectif tendant à assurer l'instruction de ces dossiers dans un délai moyen de 7 jours a été largement atteint puisque le résultat mensuel le plus défavorable s'est élevé à 3,5 jours.**

### **Le droit des étrangers**

Compte-tenu de l'évolution du contexte migratoire à l'échelle européenne, l'on peut constater une progression sensible (déjà amorcée au deuxième semestre 2015) des demandes de titres de séjour. Elles concernent notamment des demandeurs d'asile qui ont progressivement rejoint le centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Guéret à partir des sites du Calais et du Dunkerquois – voire de la région parisienne.

Parmi ceux qui ont été orientés vers la « procédure normale », certains ont obtenu la protection de la France sous la forme soit du statut de réfugié, soit de la protection subsidiaire. En revanche, d'autres n'ont pas vocation, compte-tenu de leurs parcours antérieurs, à voir la situation au regard de l'asile examinée par la France. En effet, si celle-ci relève des accords de Schengen, ils ont donc vocation à être réadmis dans ces états : trois procédures ont été initiées en ce sens (deux ont été mises en œuvre, dès 2016, en direction de l'Italie et de l'Allemagne, et la troisième, début 2017, en direction de la Suède). Il y a lieu de noter également que trois ressortissants étrangers, initialement demandeurs d'asile, ont finalement choisi de solliciter, fin 2016, une aide au retour dans leur pays d'origine (deux en Irak et une en Arménie).

Les dossiers tendant à la régularisation de situations administratives sont également plus nombreux que dans le passé. De fait, le nombre de décisions d'admission au séjour est passé de 295 en 2014, à 358 en 2015 et à 423 en 2016. Ces demandes émanent notamment de personnes :

- \* qui se réclament de leur situation de conjoints de français et/ou de parents d'enfants français ;
- \* qui font valoir leur état de santé ce qui justifie la saisine systématique, pour avis, du médecin de l'Agence Régionale de Santé, et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'un collège de médecins, via l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration - OFII).

Dès lors, les délais moyens de traitement des premières demandes se sont allongés d'autant que, dans certaines situations (obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire), il convient d'attendre l'établissement de l'état civil officiel des personnes concernées (procédure qui relève spécifiquement de la compétence de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides – OFPRA). Il y a lieu de préciser que des assouplissements sont intervenus sur ce point au début de l'année 2017 pour les bénéficiaires du statut de réfugié.

Depuis octobre 2016, l'effectif du BNE a été renforcé avec l'affectation d'un second agent d'accueil des étrangers.

Pour pouvoir statuer en toute connaissance de cause, un certain nombre de situations appellent des enquêtes et des vérifications spécifiques parfois relativement longues – y compris en dehors du département.

De même, la situation des personnes « déboutées du droit d'asile » justifie une attention particulière en lien avec les décisions de l'OFPRA (qui statue en première instance) et de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) (qui, quasi systématiquement saisie, statue en appel).

Les refus de séjour accompagnés d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) (généralement sous 30 jours, ou, plus rarement, sans délai) sont (presque toujours) systématiquement contestées devant les juridictions administratives. L'activité du BNE sur le plan du contentieux est donc restée soutenue essentiellement devant les Tribunaux Administratifs (18 requêtes) - et spécialement celui de Limoges -, mais aussi devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (6 requêtes). Plusieurs requêtes ont également été déposées devant les juges relevant de l'ordre judiciaire (juge des libertés et de la détention, voire Cour d'Appel de Paris) compte-tenu des modifications législatives entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 dans le cadre de la simplification des procédures contentieuses. Le BNE assure la défense de l'État dans le cadre de mémoires écrits et, plus exceptionnellement, en participant à l'audience (en particulier sur les procédures d'urgence). Les décisions de justice ont, dans la plupart des cas, confirmé l'analyse proposée par l'autorité préfectorale. Le BNE en assure le suivi ultérieur.

Le nombre de dossiers de regroupement familial (instruits en collaboration avec la délégation territoriale de l'OFII de Limoges) est resté modeste. Sur les quatre dossiers déposés, deux ont fait l'objet d'un refus (une procédure contentieuse a été engagée dans l'un de ces deux cas).

### **Naturalisation**

Une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française et de remise des certificats de nationalité a été organisée, le 14 octobre 2016, sous la présidence du Préfet de la Creuse, en présence des récipiendaires, de leurs familles et de plusieurs élus locaux. Il s'agit d'une occasion unique de confirmer solennellement la reconnaissance de la nationalité française acquise, au cas particulier, par 29 nouveaux citoyens (dont 20 par décret et 9 par déclaration en raison du mariage avec un conjoint français).

Déposés à Limoges, les dossiers sont instruits par la plate-forme « naturalisations » de la Préfecture de la Haute-Vienne, les projets d'avis et de courriers étant soumis au Préfet de la Creuse pour signature avant transmission à la sous-direction des naturalisations implantée à Rezé (Loire-Atlantique).

## **b) Les élections**

Alors qu'aucune échéance politique majeure n'était inscrite à l'agenda 2016, cette année a surtout été marquée, dans ce domaine, par l'organisation des élections consulaires, d'une part, et par le renouvellement des délégués de l'administration au sein des commissions communales chargées de la révision des listes électorales, d'autre part.

### **Élections consulaires**

En application des articles 4 et 5 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le mandat des élus des chambres départementales de commerce et d'industrie, d'une part, et des métiers et de l'artisanat, d'autre part, avait été prorogé d'une année – ainsi, d'ailleurs, que celui des délégués consulaires.

Les électeurs concernés n'ont donc été convoqués qu'au cours du deuxième semestre 2016 pour procéder à ces renouvellements.

Dans la perspective de l'élection de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (scrutin du 19 octobre 2016), 87 candidatures ont été examinées et validées, le nombre de sièges à pourvoir s'établissant à 25.

S'agissant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le BRE a examiné les 24 candidatures présentées pour siéger à la chambre départementale et les 67 candidatures pour les délégués consulaires. Tous les candidats ont été élus à l'occasion du scrutin du 7 novembre 2016 qui présentait l'originalité de regrouper des votes par correspondance et des votes électroniques.

En collaboration avec les équipes des deux compagnies consulaires concernées, le BRE a également animé les commissions d'organisation des élections qui avaient notamment pour mission les opérations de dépouillement.

### **Les commissions communales chargées de la révision des listes électorales**

L'année 2016 marquait le terme du mandat triennal des délégués de l'administration au sein des commissions communales chargées de la révision des listes électorales.

Ces désignations relevant de la compétence du Préfet, la procédure a été modifiée afin de procéder, dans un premier temps, à un appel à candidatures auprès des agents actifs et retraités des administrations de l'État. Dans un second, et en l'absence de candidature, les maires des communes concernées ont été sollicités pour formuler des propositions à l'intention du Préfet.

Conforme aux directives ministérielles, cette évolution aura permis non seulement d'alléger le travail de certaines communes dans la recherche de citoyens volontaires, mais aussi de consolider la neutralité de ces commissions tripartites. Par ailleurs, la désignation systématique d'un suppléant a été retenue afin de faciliter l'organisation des réunions de ces commissions.

Au terme de cette procédure, ce sont 187 délégués titulaires et autant de suppléants qui ont été désignés pour les seules communes de l'arrondissement de Guéret.

### **Élections municipales partielles**

Au cours de cette année, cinq élections municipales partielles également dites « complémentaires » ont été organisées, dans l'arrondissement de Guéret, respectivement dans les communes de SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ, LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE, SAINT-ÉLOI, LA SAUNIÈRE et LA CELLE-SOUS-GOUZON.



### **c) La lutte contre la fraude**

Ce domaine fait, plus encore que par le passé, l'objet d'une attention particulière au sein des services du Ministère de l'Intérieur, compte-tenu d'un nombre croissant des demandes qui s'appuient sur des documents frauduleux ou usurpés, voire sur des situations elles-mêmes organisées en vue d'obtenir un titre dans des conditions dont la régularité est discutable (et, doit, à tout le moins, faire l'objet de vérifications spécifiques). C'est dans ce cadre :

- que des circulaires communes aux cartes nationales d'identité et aux passeports ont été envoyées aux maires et que des rencontres ont été organisées avec leurs services à l'occasion de la mise en place de la plateforme « passeports ».

- et qu'un certain nombre de signalements ont été adressés au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Guéret dans le cadre de l'application de l'article 40 du code de procédure pénale.

## **9 - Modernisation de l'État, qualité du service public et accompagnement du développement des services au public**

Outre, l'organisation des scrutins liés aux élections présidentielle et législatives, l'année 2017 sera celle de la dématérialisation progressive (mais effective) de nombreuses procédures dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPGN) à la mise en œuvre duquel la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques est largement associée.

Plusieurs étapes sont envisagées. Ainsi, **depuis le 15 mars 2017** et sur l'ensemble des douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon des modalités alignées sur la procédure qui était déjà en vigueur pour les passeports biométriques. L'application informatique TES (pour « titres électroniques sécurisés ») permet désormais de recueillir les deux types de demandes, d'assurer une sécurisation optimale, de transmettre les dossiers pour instruction et d'envoyer les titres en fabrication. Ce recueil est effectué dans les mairies qui avaient été équipées de dispositifs de recueil pour les demandes de passeports – auxquelles sont venues s'ajouter celles de Bonnat et de Chambon-sur-Voueize.

L'usager peut désormais effectuer une demande de titre d'identité et/ou de voyage dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil et donc sans qu'il y ait nécessairement un lien avec sa commune de domicile. Pour gagner du temps, il peut aussi remplir une pré-demande en ligne. Dans le même esprit, certaines communes ont choisi, par ailleurs, de conserver un accueil de proximité (notamment pour renseigner leurs administrés sur la complétude de leur dossier), situation qui n'empêche pas qu'ils aient ensuite à se déplacer dans une mairie dotée d'une station de recueil pour finaliser leur demande.

Une fois déposées, les demandes sont désormais instruites dans le cadre de trois centres d'expertise et de ressources titres (CERT) qui, basés à Agen, Angoulême et Guéret, ont succédé aux plates-formes « passeports » actuelles. Ces CERT travaillent en réseau et n'ont donc aucune compétence territoriale infra-régionale.

Pour accompagner la réforme, un référent fraude départemental a été nommé. Il exerce également ses missions auprès du CERT, notamment pour expertiser les dossiers dits « de niveau 2 » qui justifient des vérifications particulières.

**Depuis le 6 juin 2017**, le guichet « permis de conduire » a disparu dans le cadre de la mise en place d'un CERT à Mulhouse, lequel préfigure une évolution qui a vocation à se généraliser au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

C'est d'ailleurs à cette date du **1<sup>er</sup> novembre 2017** que les demandes de cartes grises qui s'inscrivent dans le cadre du système d'immatriculation des véhicules (SIV) seront également gérées en CERT.

Si, à cette date, le bureau de la circulation automobile a vocation à disparaître, nonobstant le maintien en préfecture de certaines missions dites « de proximité » (lesquelles ont vocation à être rattachées au Bureau des Elections et de la Réglementation dans le cadre du nouvel organigramme de la Préfecture de la Creuse). La fermeture des guichets « cartes grises » et « permis de conduire » n'induit pas celle de l'accueil général, lequel sera renforcé avec la création d'un « point numérique » où les usagers peu familiarisés avec les procédures dématérialisées pourront trouver aide et conseils. Un réseau de points ou d'espaces numériques devrait également voir le jour progressivement tant à la Sous-Préfecture d'Aubusson qu'au sein des maisons d'accueil et de service public (MSAP) volontaires.

### **a) La qualité des services rendus par le réseau de la Préfecture et de la Sous-Préfecture d'Aubusson**

Pour mémoire, la Préfecture et la Sous-Préfecture d'Aubusson sont engagées dans la procédure Qualipref depuis 2007 et ont obtenu la première certification en janvier 2008. L'organisme certificateur (AFNOR) a renouvelé cette labellisation en juin 2015 et un nouvel audit est prévu en 2017.

**La préfecture de la Creuse est classée dans les 5 premières préfectures au niveau national pour le label Qualipref 2.0. Elle est, à ce titre, la première des préfectures de moins de 200 000 habitants.**

Enfin, le Préfet de la Creuse a reçu, lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le 27 janvier 2016, le « Prix Qualité Performance France 2016 » dans la catégorie « service public ». Ce prix récompense la préfecture pour la dématérialisation des actes administratifs et pour la mise en place d'un dispositif de pochettes de dépôt à destination des professionnels de l'automobile afin de faciliter les démarches d'attribution des permis de conduire et des certificats d'immatriculation tout en réduisant les délais de traitement de ces dossiers. **La préfecture de la Creuse, qui était en concurrence avec 30 autres structures administratives, a remporté ce prix qui est attribué pour la première fois à une préfecture.**

#### **b) L'accompagnement de l'État pour le développement des maisons de services au public**

En 2016, l'Etat a accompagné la création de maisons de services au public (MSAP) afin d'anticiper les mutations de la société, de garantir à tous l'égalité d'accès aux services et permettre grâce à la mutualisation des services et aux outils numériques une présence de proximité des différents acteurs remplissant des missions de service public ou d'intérêt général.

La Creuse, qui dispose désormais de 15 MSAP, a largement contribué en 2016 à la réalisation de l'objectif fixé par le Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 de créer 1000 MSAP au 31 décembre 2016 au niveau national.

Les 15 sites d'implantation des MSAP creusoises ont été sélectionnés en partenariat avec le Conseil départemental et la Direction départementale de La Poste. Ils forment un maillage équilibré du territoire creusois, répondant dans chaque bassin de vie aux besoins de la population.

Sur les quinze MSAP que compte le département, dix sont adossées aux bureaux de Poste de Bénévnt-l'Abbaye, Chambon-sur-Voueize, Chénérailles, La Courtine, Royère-de-Vassivière, Saint-Sébastien, Genouillac, Mérinchal, Mainsat et Lavaveix-les-Mines. Les cinq autres sont portées par les collectivités territoriales. Il s'agit de la MSAP de Dun-le-Palestel, de la MSAP de Bourganeuf, de la MSAP de Bonnat, de la MSAP de Boussac, et de la MSAP de Crocq avec une antenne à Flayat.

20 opérateurs distincts (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, SNCF, Gendarmerie, DDFIP, Mission Locale, Défenseur des droits, MEFBOC, ELISAD, AFORMAC et FEL, Alcool Assistance, La Ligue contre le cancer, Creusalis, CIDDF, Union des consommateurs de la Creuse, Union des aveugles et Grands infirmes et le CDAD) interviennent actuellement au sein de l'ensemble des MSAP locales. Si le partenariat reste disparate d'un site à l'autre, ces structures ne sont pas figées et doivent nécessairement s'adapter aux besoins au plus près des territoires.

Chaque site s'attachera ainsi à développer son activité en favorisant de nouveaux partenariats et en créant une animation autour de sa MSAP. Le dynamisme des acteurs locaux, doublé d'une communication suffisante et efficace auprès des populations, contribuera à la réalisation de ce nouvel objectif, en rappelant que l'Etat participe financièrement au fonctionnement des MSAP.

Parallèlement, la Préfecture, en collaboration avec le Conseil départemental, poursuit ses travaux sur l'élaboration du Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, au sein du comité de pilotage et du comité technique instaurés à cette fin. La réflexion menée s'enrichit de la contribution de partenaires variés tels l'INSEE, la DDT, l'ARS, la CCI etc...

## **10- Rapport spécifique de la Direction Départementale des Finances Publiques**

Dans un contexte d'importantes réformes, d'une législation fiscale en constante évolution et d'avancées technologiques majeures, l'action de la Direction départementale des Finances publiques s'est poursuivie dans le cadre des Lignes directrices de la DGFIP :

- x Alléger les tâches pour alléger le travail des agents,
- x Assurer la permanence d'un haut niveau de service et d'expertise,
- x Valoriser nos savoir-faire pour une plus grande valeur ajoutée,
- x Porter une attention particulière à chacun tout en veillant au bon fonctionnement collectif.

### **- Les ressources de la DDFIP**

#### **Les moyens humains**

La situation des effectifs dans le département, composés de 245 agents pour 234 emplois implantés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, se caractérise par :

- un rajeunissement de la population avec un âge moyen de 47 ans et 7 mois ;
- un nombre de départs à la retraite en légère augmentation par rapport à 2015 (13 en 2016 contre 11 en 2015 et 13 en 2014) ;
- un taux d'absentéisme de 9,57 % ;
- une augmentation de la rotation des effectifs qui s'est traduite en 2016 par 17 départs en mutation (contre 11 en 2015), ce qui représente 6,93 % des effectifs.

Concernant l'évolution des emplois, elle s'est traduite en 2016 (PLF 2017) par un nombre de suppressions toujours élevé (9 en 2016 contre 9 en 2015 et 7 en 2014), de plus en plus difficile à absorber, compte tenu de la dispersion des structures de petite taille en milieu rural.

#### **Les moyens budgétaires**

Malgré une hausse de la dotation globale de fonctionnement (+ 2,52 %), la DDFiP poursuit les efforts entrepris pour rationaliser les dépenses. Notamment, elle tire parti de la libération de surfaces telle que la restitution d'un logement de fonction à Bénévent l'Abbaye au cours de l'année 2016 et celle prévue au cours de l'année 2017 à Bonnat mais aussi d'une utilisation optimale du parc automobile suite au redéploiement d'un véhicule au profit de la DDFIP d'Eure et Loire et à l'acquisition d'un véhicule hybride en fin d'année en remplacement d'un véhicule acquis il y a plus de 10 ans.

La centralisation croissante du traitement des courriers (édition, mise sous plis, affranchissement) demeure un levier également porteur de gains substantiels. En revanche, les dépenses de fluides inhérentes à la mise en fonctionnement du réseau de chaleur à Guéret augurent d'une hausse importante.

Par ailleurs, la mise en place de marchés nationaux ou régionaux mutualisés permet de rationaliser certaines dépenses (téléphonie et réseau informatique, solutions d'impression, ...).

#### **La situation immobilière**

En 2016, la DDFIP de la Creuse a poursuivi ses efforts en vue de rationaliser l'utilisation des surfaces de bureau. Le transfert des services sociaux dans le centre des finances publiques de Guéret a permis d'occuper une surface de 57m<sup>2</sup>.

Vigilante sur la nécessaire maintenance des immeubles qu'elle occupe, la direction est dans l'attente de pouvoir procéder à la réfection du toit terrasse du centre des finances publiques d'Aubusson, financé sur le BOP 724.

## **L'organisation du réseau et des services**

Compte tenu des moyens contraints dont elle dispose, afin de faire face aux suppressions d'emplois, la direction continue de réorganiser son réseau pour maintenir un service de qualité et de proximité pour tous. Elle favorise le rapprochement de petites structures dès lors qu'elles sont devenues inadaptées notamment au regard des conditions normales d'exercice des missions.

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les trésoreries d'Ahun, Châtelus et Chénérailles ont fusionné respectivement avec la trésorerie principale de Guéret et les trésoreries de Bonnat et Gouzon, pour ce qui concerne le secteur public local. Le recouvrement des impôts est transféré pour la trésorerie d'Ahun au service des impôts des particuliers de Guéret et pour la trésorerie de Chénérailles, au service des impôts des particuliers d'Aubusson.

Des permanences ont toutefois été maintenues dans les locaux des anciennes trésoreries. A compter du 1<sup>er</sup> avril, les permanences de Châtelus et Chénérailles seront organisées dans les locaux des mairies. La DDFiP dispose à ce jour de 15 implantations dans le département dont 12 trésoreries rurales.

### **◆Gestion publique**

#### **Gestion publique – Secteur État**

Comme les années précédentes, la fiabilisation et la valorisation des comptes de l'État dans le cadre du processus de certification se sont poursuivies. La validation mensuelle de la balance des comptes et les contrôles diligentés dans le cadre de la clôture infra-annuelle comptable, en septembre, et de pré-clôture, en novembre, permettent de passer en revue l'ensemble des comptes tout en garantissant la traçabilité et la qualité des contrôles.

En matière de recouvrement des recettes non fiscales, la DDFIP a pris en charge 1678 titres pour le compte de 11 ministères, dont près de 46 % concernent la taxe d'aménagement. Le taux de recouvrement au 31/12/2016 s'élève à 68,00 %.

Parallèlement, le dispositif rénové de tenue des CODEFI (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises), arrêté conjointement avec les services préfectoraux en 2015 a pris sa pleine mesure, en 2016, avec l'organisation de 5 réunions (dont 2 CODEFI élargis).

Le soutien apporté aux entreprises locales s'est concrétisé pour l'une d'entre elles par la réalisation d'un audit stratégique et financier confié au cabinet DELOITTE.

Par ailleurs, l'activité de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), qui s'est réunie à 4 reprises en 2016, est en léger retrait avec 5 plans de rééchelonnement des dettes fiscales et sociales en cours (dont 4 nouveaux plans) d'une durée moyenne de 22 mois permettant ainsi de soutenir 45 emplois.

#### **Gestion publique – Secteur public local (SPL)**

Au 15 mars 2017, le taux de reddition des comptes de gestion 2016 aux ordonnateurs locaux est de 92,15%, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Le taux de recouvrement des produits locaux pris en charge au cours de l'année 2015 s'élève quant à lui à 98,80 % au 31 décembre 2016, pour un objectif fixé à 98 %. Il est stable par rapport à l'exercice précédent, dans un contexte économique pourtant toujours contraint.

De même, le délai de paiement du comptable affiche une moyenne de 4,12 jours entre la réception du mandat appuyé de ses pièces justificatives et sa mise en paiement, ce qui est le signe d'une forte mobilisation des agents du réseau pour désintéresser les entreprises. Dans ce domaine d'activité, la DDFIP de la Creuse continue d'afficher des délais très inférieurs à ceux observés aux niveaux interrégional et national.

L'année 2016 a en outre été marquée par de nouvelles actions visant à renforcer l'offre de services à destination des collectivités locales tant au regard du conseil fiscal et financier que du développement de l'administration numérique.

En matière de diffusion de moyens modernes de paiement aux usagers, 25 contrats TIPI supplémentaires (paiement des produits locaux via Internet) ont été conclus avec les collectivités locales (et notamment avec le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses budgets), ce qui porte à 145 le nombre de contrats signés et 105 contrats de prélèvement sont désormais actifs.

S'agissant de la dématérialisation des échanges de données entre ordonnateurs et comptables, le déploiement du PESV2, devenu, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le seul protocole de transfert des flux des collectivités locales, est désormais achevé avec un taux de production de 99,35 %. 82,56 % des collectivités ont opté pour la version la plus aboutie de la dématérialisation incluant les pièces justificatives et la signature électronique. L'ambition d'achever ce chantier dématérialisation début 2018 devrait ainsi pouvoir être tenue.

En outre, comme chaque année, la DDFiP en partenariat avec l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC), a organisé 3 réunions intercantionales avec les élus et les secrétaires des collectivités, le 15 septembre à Guéret, le 20 septembre à La Souterraine et le 22 septembre à Aubusson. Les sujets inhérents à la facturation électronique, au recouvrement des produits locaux, à la fiabilisation du référentiel tiers, au tableau de bord de l'élu et aux biens vacants et sans maître ont à cette occasion été abordés devant une assemblée toujours plus nombreuse (plus de 200 participants). Les services préfectoraux y ont apporté une contribution appréciée en présentant par ailleurs le dispositif rénové de FCTVA.

Parallèlement, la DDFIP a poursuivi sa politique de partenariat avec les collectivités et établissements publics en signant le 21 novembre 2016 une Convention de Service Comptable et Financier (CSCF) avec le Centre Hospitalier de Guéret.

Enfin, en juin, une action de formation conjointe avec le CNFPT a été menée à destination des secrétaires de mairie et d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) sur le thème de la consultation de l'application HELIOS.

Pour autant, le chantier le plus emblématique et le plus mobilisateur de l'année 2016 demeure la mise en place du nouveau schéma de coopération intercommunale (SDCI) arrêté par le Préfet en septembre. A ce titre, au cours du dernier trimestre 2016, près de 14 réunions ont été organisées soit conjointement avec la Préfecture soit d'initiative afin d'accompagner les collectivités locales impactées et leurs comptables dans les opérations à mener.

### **Gestion publique – Fiscalité directe locale et analyse financière**

Le conseil fiscal et financier demeure une préoccupation constante de la DDFIP.

Comme chaque année, le service de la fiscalité directe locale (SFDL) a été fortement mobilisé pour fiabiliser les bases des impôts locaux et contribuer à leur lisibilité.

Il a également accompagné différents chantiers prioritaires :

- la mise en place du nouveau SDCI par la réalisation de nombreuses simulations et analyses fiscales et financières ;

- la création au 01/01/2017 d'une commune nouvelle (fusion des communes de Saint-Etienne de Fursac et Saint-Pierre de Fursac), en réalisant plusieurs simulations visant à éclairer les élus sur les choix de fiscalité à opérer ;

En matière de conseil financier, le plan départemental d'analyses financières a permis de réaliser 13 analyses dont 4 dans le cadre du réseau d'alerte.

### **Gestion publique – Domaine**

Le service local du domaine a réalisé 256 évaluations à titre réglementaire (dont 144 pour les collectivités locales) et 159 autres évaluations à la demande (dont 152 pour les collectivités locales).

Toutes les évaluations réglementaires ont été traitées dans le délai de 30 jours, situation favorable dans les perspectives de mise en place de Pôles d'évaluation départementaux en septembre 2017.

### ◆**Gestion fiscale**

#### **Gestion fiscale – Les particuliers**

La campagne déclarative d'impôt sur le revenu reste l'un des temps forts de l'activité des services. En 2016, la fréquentation de l'accueil physique dans les SIP et trésoreries de proximité présente une baisse de 10,88 % par rapport à l'année précédente avec 7 967 personnes accueillies sur la période.

La promotion des démarches en ligne auprès des usagers et l'obligation pour certains contribuables de télédéclarer conduisent à une progression de la déclaration en ligne de 39,56 %. Les 22 415 télédéclarants représentent 32 % des ménages creusois déclarants.

S'agissant de la campagne recouvrement, la diminution du flux d'accueil déjà observée en 2015 se confirme et s'accroît (-23,20 % sur la période du 1<sup>er</sup> août au 18 décembre 2016), et ce, malgré les questions suscitées par les nouvelles obligations de paiement dématérialisé.

Le civisme fiscal, traduisant la part des usagers respectant leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu, déjà très satisfaisant en 2015 (98,35 %), augmente encore pour atteindre 99,53 %.

En matière de paiement, en 2016, la part des paiements par voie dématérialisée (mensualisation, prélèvement à l'échéance auxquels s'ajoute le paiement en ligne) de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière poursuit sa progression pour s'établir à 44,68 % des encaissements (42,14 % en 2015).

#### **Gestion fiscale – Les professionnels**

Le civisme fiscal des professionnels reste à un niveau très satisfaisant. Le taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives s'établit à 96,50 % (96,17 % en 2015).

En matière de TVA, la part des usagers s'acquittant de leurs obligations déclaratives dans les délais s'établit à 93,37 % (92,63 % en 2015).

Suite à la généralisation de la télédéclaration et du télépaiement pour les professionnels, 92 % des entreprises respectent leurs obligations.

Par ailleurs, afin de favoriser la trésorerie des entreprises, une attention constante est portée au délai de remboursement des crédits de TVA et des restitutions d'impôt sur les sociétés. A ce titre, 96,85 % des demandes de remboursement de crédit de TVA et de restitution d'impôt sur les sociétés déposées par les entreprises creusoises sont traitées dans un délai inférieur à 30 jours en 2016.

Au titre du millésime 2015, 2 128 entreprises ont bénéficié du CICE pour un montant global de 11,4 millions €. Par ailleurs, 13 entreprises ont bénéficié du préfinancement du CICE au titre du millésime 2016 pour un montant de 926 422 €.

#### **Gestion fiscale – Les missions foncières**

En ce qui concerne l'activité du cadastre, le taux de couverture de la charge de levée des opérations foncières continue de progresser et demeure à un bon niveau puisqu'il s'établit à 79,71 % sur une période de trois ans (74,56 % en 2015).

#### **Gestion fiscale – La révision des valeurs locatives des locaux professionnels**

Les nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels arrêtés définitivement en juin 2015, composés de la sectorisation, de la grille tarifaire et des coefficients de localisation ont été notifiés aux maires, à la Présidente du Conseil Départemental et aux EPCI à fiscalité propre les 2 et 6 juin 2016.

Ces paramètres ont été publiés au recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de la Creuse sous le N°23-2016-005 en date du 17 juin 2016.

Aucun Recours pour Excès de Pouvoir n'a été déposé dans les deux mois de leur publication et notification dans le département de la Creuse.

### **Gestion fiscale – La mission de publicité foncière**

Le délai moyen de publication du SPF de Guéret, qui s'élève à 37 jours au 31 décembre 2016, a sensiblement décru (84 jours au 31 décembre 2015). Le délai moyen de publication du SPF d'Aubusson est de 0 jour (2 jours au 31 décembre 2015). A la date du 31 décembre 2016, le taux de dématérialisation des formalités s'élève à 65,9 %.

### **Gestion fiscale – Le contrôle et la recherche**

Le contrôle est réalisé du bureau sur pièces ou sur place (contrôle fiscal externe). Le contrôle sur pièces des particuliers a pour objectif, d'une part de régulariser les défaillances et les discordances issues de rapprochements automatisés, et d'autre part de s'assurer de l'exhaustivité des revenus déclarés et du bien fondé des déductions, dans le cadre du contrôle d'initiative.

Ce dernier est prioritairement orienté vers les dossiers présentant les enjeux financiers les plus importants. Le nombre d'articles mis en recouvrement (+20%) et les résultats financiers (+10%) progressent sensiblement par rapport à l'année passée.

Le contrôle sur pièces des professionnels s'inscrit dans la même démarche. Il contribue à assurer la présence de l'administration.

La recherche de renseignements repose sur l'étude du terrain. Elle tire parti de contacts renforcés avec les autres administrations (Douanes, organismes sociaux, justice...). A compter de 2016, toutes les équipes de recherches de la région Nouvelle Aquitaine bénéficient d'un pilotage fonctionnel centralisé pour assurer une meilleure mutualisation et ainsi accroître l'efficacité des services.

Alimenté par le contrôle sur pièces des professionnels et la recherche, le contrôle fiscal externe est prioritairement axé sur la répression des manquements les plus graves (défaillances déclaratives systématiques, volonté de dissimuler, activités occultes). La mise à disposition de nouveaux outils législatifs et informatiques a renforcé les champs d'investigations des vérificateurs et l'efficacité de ces derniers.

En 2016, 35 opérations de contrôle fiscal externe ont été achevées et 16 ont donné lieu à l'application de pénalités sanctionnant des manquements graves. Le rappel médian, en progression par rapport à 2015, s'établit à 22 837 €.

### **Gestion fiscale – Le contentieux**

Dans un souci de qualité de service, la DDFiP s'engage à traiter l'ensemble des réclamations dans les meilleurs délais. A ce titre, le taux des réclamations concernant l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public traitées dans un délai de 30 jours s'élève en 2016 à 98,69 %.

Le conciliateur fiscal du département a traité 83 dossiers au cours de l'année 2016, soit une baisse du nombre de sollicitations de 12 % par rapport à l'année précédente. Pour 96,34 % , une réponse a été donnée dans le délai de 30 jours (91,58 % en 2015). L'avis des services d'assiette et/ou recouvrement a été suivi dans 50 % des cas.

Afin d'assurer la sécurité juridique des relations entre les contribuables et l'administration fiscale, la division des affaires juridiques a reçu 151 rescrits en 2016, dont 134 concernent la demande du bénéfice de l'exonération entreprise nouvelle en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en zone à finalité rurale (ZAFR). 97,93 % de ces demandes sont traitées dans les délais impartis.



# **11- Rapport spécifique de la Direction Académique de l'Éducation Nationale**

## **Les chiffres et les spécificités départementales**

### **Le nombre d'élèves**

16 218 élèves sont scolarisés dans le département dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés (public et le privé) soit une baisse de 227 élèves par rapport à 2015 (-1,4%).

- Écoles : 8 262 élèves dans le public, 209 élèves dans le privé
- Collèges (SEGPA compris) : 4 413 élèves dans le public
- Lycées : 2 357 élèves
- Lycées professionnels : 977 élèves

### **Le nombre d'établissements**

Le département de la Creuse comprend :

- 153 écoles publiques, 3 écoles privées
  - 31 écoles maternelles
  - 25 écoles élémentaires (classes du cours préparatoire au cours moyen)
  - 97 écoles primaires (écoles comportant des classes maternelles et élémentaires)
- Dont 56 écoles sont constituées en 24 Regroupements Pédagogiques.
- 18 collèges publics
- 5 lycées publics
- 4 lycées professionnels

### **Les taux de réussite aux diplômes**

- les taux de réussite sont pour le :
  - Diplôme national du brevet (DNB) : 86,6 % (académie : 86,6 %)
  - Baccalauréat général et technologique : 90,2 % (académie : 91,1%)
  - Baccalauréat professionnel : 85,05 % (académie : 81,97 %)
  - BEP : 81,81 % (académie : 80,55 %)
  - . CAP : 79,42 % (académie : 80,58 %)

### **Les emplois pour la prise en charge des élèves dans le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degrés publics**

- 15 professeurs des écoles stagiaires 1<sup>er</sup> degré (lauréats de la session 2016) + 1 session 2015 prolongé, + 1 session 2015 renouvelé à l'année
- 64 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour 20 h hebdomadaires dans le premier degré :
  - 43 en encadrement d'élèves en situation de handicap
  - 12 en aide administrative auprès des directeurs d'école
- 9 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour 20 h hebdomadaires dans le second degré :
  - 3 en encadrement d'élèves en situation de handicap
  - 6 en vie scolaire, accueil à l'internat

### **L'orientation post 3<sup>ème</sup>**

Concernant 4 collèges sur 18 qui n'expérimentent pas le dispositif « dernier mot aux parents »

- Passage en 2<sup>nde</sup> GT : 65,9 % soit 120 élèves
- Passage en 2<sup>nde</sup> pro : 28,0 % soit 51 élèves
- Passage en CAP : 6,0 % soit 113 élèves

Concernant les collèges qui expérimentent le dispositif « dernier mot aux parents »

- Passage en 2<sup>nde</sup> GT : 69,2 % soit 527 élèves
- Passage en 2<sup>nde</sup> pro : 26,4 % soit 201 élèves
- Passage en CAP : 3,7 % soit 28 élèves

### **Les spécificités départementales**

Application de la réforme du collège :

Nouveau cycle 3 (CM1/CM2/6<sup>ème</sup>) - bilangue de continuité Allemand /Anglais sur 5 pôles (Aubusson ; Bourgueuf ; Jules Marouzeau Guéret ; Martin Nadaud Guéret ; La Souterraine)

Nouveau cycle 4 (5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>) : apprentissage d'une 2<sup>ème</sup> langue vivante à partir de la classe de 5<sup>ème</sup>

### **Préparation de la rentrée 2016**

Le protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Creuse a été signé le 25 juin 2015 par le président de l'AMAC, le préfet, le recteur et l'IA-DASEN ; levier qui permet d'engager une réflexion avec les élus du territoire creusois.

Cette démarche contractuelle à moyen et/ou long terme est menée indépendamment de l'exercice de la carte scolaire qui a vocation à, compte tenu de l'attribution annuelle des emplois, préparer l'année qui suit. L'exercice de la carte scolaire est annuel et consiste à rééquilibrer les emplois en fonction des besoins exprimés.

Le département, pour la rentrée 2016, conserve la même enveloppe d'ETP par rapport à la dotation de 2015 sur le BOP 140 (1<sup>er</sup> degré) alors que le nombre d'élèves est en diminution.

**Le taux d'encadrement de 6,69 (P/E) reste le 3<sup>ème</sup> taux le plus élevé (après la Lozère et le Cantal) du territoire national métropolitain et prend en compte les spécificités rurales du département.**

La moyenne des classes du département se situe à 18,69 élèves par classe (données source ministérielle).

La mise en place de la politique pédagogique et éducative de l'académie de Limoges et du département de la Creuse se décline en trois axes de pilotage :

- 1 – Améliorer les progrès et la réussite de tous les élèves ;
- 2 – Promouvoir l'égalité des chances sur tout le territoire rural en favorisant l'ambition scolaire et la mobilité ;
- 3 – Développer une éducation citoyenne propice à l'épanouissement et à l'ouverture culturelle.

Pour ce faire, les acteurs disposent, entre autres, des leviers qui suivent :

- ✓ Renforcer l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages :
  - par l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans ou de première scolarisation qui sont les missions premières de l'école maternelle ;
  - par le développement de l'école inclusive.
- ✓ Mettre en place un « département numérique » :
  - afin que tous les élèves aient accès aux ressources éducatives numériques ;
  - pour encourager les usages du numérique dans les pratiques pédagogiques.
- ✓ Développer l'ouverture culturelle et l'éducation citoyenne de la maternelle au collège :
  - encourager le développement de projets pédagogiques contribuant à permettre à un plus grand nombre d'élèves de bénéficier d'un parcours artistique et culturel de qualité ;

- permettre la mise en place des conseils « école-collège », outil stratégique pour porter les actions de la liaison école-collège.

Les mesures de carte scolaire répondent aux objectifs suivants :

- accompagner la démographie en confirmant les moyens attribués à titre provisoire à la rentrée précédente pour l'ouverture de classes ;
- équilibrer au mieux les moyens alloués aux écoles sur le territoire où la démographie évolue ;
- créer un poste de « maître de plus que de classes » ;
- consolider le potentiel de remplacement, notamment la brigade formation continue ;
- conforter la prise en charge et le suivi des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers.

### Les indicateurs de réussite

#### Les résultats aux examens

- Le département de la Creuse a obtenu un taux de réussite au baccalauréat (séries générales et technologiques) de 90,2 % (91,1 % pour l'académie).
- 9,1 % des bacheliers (toute série confondue) ont obtenu une mention très bien (soit -0,5 point par rapport à la session 2015).

#### Résultats départementaux des baccalauréats généraux et technologiques

	Présents	Admis	Taux de réussite	% mentions TB
<b>Baccalauréat général</b>	<b>397</b>	<b>351</b>	<b>88,4%</b>	<b>11,7%</b>
Economique et sociale	106	91	85,8%	7,7%
Littéraire	78	74	94,9%	13,5%
Scientifique	213	186	87,3%	12,9%
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>187</b>	<b>176</b>	<b>94,1%</b>	<b>4%</b>
Sciences Technologies Industrie Développement Durable	34	32	94,1%	12,5%
Sciences et Technologies Santé Social	45	44	97,8%	0%
Sciences Technologies Design Arts Appliqués	35	34	97,1%	5,9%
Sciences Technologies de la Gestion	55	48	87,3%	0%
Sciences Technologies de Laboratoire	18	18	100%	5,6%
<b>Totaux</b>	<b>584</b>	<b>527</b>	<b>90,2%</b>	<b>9,1%</b>

Le taux de réussite départemental au DNB est en augmentation (+ 2,7 points).

Le département de la Creuse gagne 2,3 points par rapport à 2015 dans la série générale. Dans la série professionnelle, elle obtient 73,8 % de réussite (soit + 2,2 points).

#### Résultats départementaux du Diplôme National du Brevet (scolaires)

	Mention TB	Mention B	Mention AB	Sans mention	Admis	Présents	% réussite	% TB
Série générale	128	189	244	319	880	991	88,8 %	14,5 %
Série professionnelle	0	13	42	80	135	183	73,8 %	0
<b>Totaux</b>	<b>128</b>	<b>202</b>	<b>286</b>	<b>399</b>	<b>1015</b>	<b>1174</b>	<b>86,6 %</b>	

## La scolarisation des élèves handicapés à la rentrée 2016

Rentrée 2012	109	52	161	120	36	11	47	167	328	283	611
Rentrée 2013	119	71	190	133	49	6	55	188	378	283	666
Rentrée 2014	129	77	206	149	46	12	58	207	413	290	703
Rentrée 2015	150	80	230	158	46	16	62	220	450	298	748
Rentrée 2016	164	87	251	171	49	16	65	236	487	280	767
Écart 2016/2015	+ 14	+ 7	+ 21	+ 13	+ 3	0	+ 3	+ 16	+ 37		+19 mais +37 en milieu ordinaire

### Observations :

- une hausse des effectifs de 37 qui se poursuit de façon régulière et qui concerne tant le premier que le second degré ;
- une baisse des effectifs de 18 élèves en établissement médico-social.

### Les stages de remise à niveau

Comme chaque année, des stages de remise à niveau sont proposés aux élèves des classes de CM1 et CM2 qui présentent des besoins en français et/ou en mathématiques et ceci afin de leur permettre une poursuite de scolarité dans les conditions les plus favorables.

L'inscription de l'enfant au stage s'effectue à la demande de la famille, sur proposition de l'enseignant de la classe. Il est gratuit pour la famille.

Ces stages, dispensés par les professeurs des écoles, se déroulent au cours des vacances scolaires, à trois périodes de l'année, à raison de 3 heures par jour pendant 5 jours.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016 les stages ont été organisés :

- Pour les vacances de printemps : du 11 au 15 avril 2016
- Pour les vacances d'été : du 06 au 12 juillet 2016 et du 22 au 26 août 2016.

### Les chiffres de participation

	Avril	Juillet	Août	Total
<b>Ecoles</b>	6	3	8	<b>17</b>
<b>Elèves</b>	49	6	31	<b>86</b>
<b>Enseignants</b>	8	3	8	<b>19</b>

### L'école inclusive

Le nombre d'élèves concernés, de l'école maternelle au BTS : environ 500 élèves hors établissements médico-sociaux ou sanitaires.

Les dispositifs de l'Éducation nationale sont :

ULIS école : 7 dispositifs pour élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Parmi ces dispositifs, l'un, sur Guéret comporte 4 places en école élémentaire pour enfants présentant un trouble du

spectre autistique. Un partenariat a été établi, dans un cadre conventionnel, entre la DSDEN23 et l'APAJH23 qui met au service de cette ULIS, un emploi d'éducatrice spécialisée.

ULIS collège : 4 dispositifs en collège pour élèves présentant des troubles des fonctions cognitives

ULIS Lycée professionnel : un dispositif départemental porté par le lycée professionnel d'Aubusson. Une convention de collaboration a été établie entre tous les lycées professionnels du département et les Impro de façon à élargir et diversifier les parcours de formation des jeunes concernés.

Dans le secteur médico-social, des unités d'enseignement sont créées dans :

- 4 IME

- 1 ITEP.

Pour trois IME et l'ITEP des conventions partenariales ont été établies afin d'externaliser une partie de leur fonctionnement dans les écoles et les collèges de proximité, dans le cadre des politiques inclusives nationales. À la rentrée 2016, le travail d'externalisation se poursuit, en particulier pour l'Itep Le Petit Prince d'Évaux-les-Bains qui noue une nouvelle collaboration avec l'école primaire de la commune en accueillant un groupe d'élèves avec son enseignant et l'appui de personnels du secteur médico-social.

Pour suivre particulièrement ce dossier, la DSDEN23 a nommé, à la rentrée de 2014, deux coordonnateurs départementaux des unités d'enseignement, un pour chaque association gestionnaire d'établissement (ALEFPA et APAJH).

Sur le département de la Creuse, dans le but d'affirmer la mise en œuvre d'une éducation inclusive, trois postes d'enseignants spécialisés sont nommés auprès des SESSAD pour les troubles sensoriels, moteurs, « dys », cognitifs.

Un travail d'analyse, de suivi et d'accompagnement des parcours des jeunes de 16/25 ans est engagé sous l'impulsion de l'ADAPEI23, réunissant la DSDEN, Cap emploi, les associations gestionnaires d'IMRPO et ITEP Pro, la MDPH, la mission locale, l'ULIS pro, la mission de lutte contre le décrochage scolaire ; il s'agit de travailler à la prévention des ruptures au moment du passage à l'âge adulte.

Pour accompagner la hausse constante des effectifs d'une année scolaire à l'autre et qui se confirme à l'aune de la rentrée 2016, un demi support d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés est créé. Parallèlement, le nombre de notifications d'aide humaine en milieu scolaire par la MDPH s'accroît, ce qui majore le besoin d'accompagnement des personnels d'accompagnement de la vie scolaire des élèves handicapés en classe. La formation dite « adaptation à l'emploi » de 60 heures conduite chaque année dans son intégralité bénéficie de retours très favorables des personnels concernés, elle nécessite d'être accompagnée d'une aide plus précise à la prise de fonction et de possibilités de liens plus étroits avec la circonscription ASH pour réguler ou affiner l'activité en cours d'année.

À la rentrée scolaire 2016, a ouvert une unité d'enseignement en école maternelle pour jeunes enfants présentant un trouble du spectre autistique. Le projet est porté par le RIPI-esi, le lieu de scolarisation est l'école maternelle Assolant de Guéret qui peut ainsi scolariser 7 jeunes élèves présentant un trouble du spectre autistique qui bénéficieront de l'accompagnement adapté tel que préconisé dans le 3<sup>ème</sup> plan autisme.

Également, à la rentrée scolaire 2016, un nouveau partenariat est engagé avec le secteur sanitaire (secteur de psychiatrie infanto-juvénile) avec la création d'une unité d'enseignement pour élèves présentant des troubles psychiques sévères avec retentissement sur le volet scolaire. Un demi-poste d'enseignant spécialisé complète le demi-poste existant déjà en secteur sanitaire à l'hôpital de Guéret.

À la Maison d'Arrêt de Guéret, un demi-poste d'enseignant, responsable local d'enseignement, est implanté à mi-temps, là où, jusqu'à présent intervenaient seulement des enseignants en service d'heures supplémentaires.

Au cours de l'année scolaire 2015/2016, toutes les décisions de la MDPH ont été honorées dans un délai raisonnable, tant en matière d'orientation qu'en matière d'accompagnement (aide humaine, matériel pédagogique adapté). Il n'y a aucun jeune sans solution. Lorsque des situations critiques se présentent, l'articulation des différents partenaires avec la MDPH se fait aisément, dans des conditions de travail partenarial de qualité.

Au niveau des Segpa, les effectifs globaux sont stables, autour de 220 élèves sur le département. Les situations des élèves orientés en 6<sup>ème</sup> Segpa seront toutes systématiquement révisées en fin d'année après une année de fonctionnement transitoire des 6<sup>èmes</sup> de Segpa vers un fonctionnement en dispositif, dans le cadre de la réforme du collège.

Les élèves allophones de cycles 3 et 4 bénéficient chaque année d'un stage intensif d'initiation à la langue française. Cette formation est reconduite à la rentrée 2016, portée par une équipe de trois enseignants exerçant auprès de ce public ainsi qu'auprès du public des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (Efiv). L'accompagnement linguistique en cours d'année scolaire 2015/2016 a concerné une soixantaine d'élèves de primaire et de collège sur le département.

### **Les dispositifs réaffirmés dans le premier degré**

#### **Le dispositif « plus de maîtres que de classes »**

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » permet de prévenir la difficulté scolaire, de recourir à des organisations pédagogiques différentes pour mieux soutenir les apprentissages des élèves. Ce dispositif est implanté sur les écoles primaires d'Ahun, de Chénérailles et de Lavaveix les Mines. Il cible prioritairement les élèves de cycle 2 (115 élèves concernés). Les enseignants concernés ainsi que le maître porteur du projet bénéficieront de deux journées de formation pour les accompagner dans la mise en œuvre du dispositif au côté de l'équipe de circonscription d'Aubusson.

#### **Le réseau d'éducation prioritaire de Bourgneuf-Royère**

Tous les enseignants des écoles de Bourgneuf de la PS au CM2 ainsi que des professeurs de 6<sup>ième</sup> bénéficient de six journées de stage pour accompagner la mise en œuvre de deux axes du projet REP :

- Produire des écrits de la maternelle à la 6<sup>ième</sup>
- Mise en place du parcours culturel du cycle 1 au cycle 3.

L'objectif est de permettre aux enseignants d'échanger sur leurs pratiques, les analyser, les harmoniser et construire des outils efficaces.

Deux réunions de concertation ainsi qu'une animation pédagogique concernent en 2016-2017 tous les enseignants des écoles de Bourgneuf pour leur permettre de s'approprier le contenu du référentiel de l'éducation prioritaire.

#### **Formation continue**

L'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes d'école, des formateurs constituent des enjeux majeurs, aussi :

- 2 journées de stage de formation à destination des enseignants du cycle 1 pour comprendre les finalités de l'évaluation en maternelle, construire des outils d'observation pour évaluer au quotidien et concevoir un livre de réussite explicite ;
- 3 journées de formation, à minima, accordées pour tous les personnels enseignants ;
- Formation hybride (présentiel et M@gistère) : 18 h d'animations pédagogiques + stages ;
- Accompagnement spécifique et renforcé des nouveaux programmes pour tous les enseignants ;
- 2 jours, en inter-degrés, consacrés à la mise en œuvre du nouveau cycle 3, pour tous les enseignants de CM1/CM2 et 6<sup>ième</sup> ;
- Des capacités de remplacement, notamment pour le temps consacré à la formation continue, consenties au niveau départemental.

### **Le plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques**

Premier degré :

- Formation des équipes enseignantes au numérique et à ses usages dans le cadre pédagogique. Les formations ont eu lieu sur site, sur les matériels des écoles, après la classe. Ces formations ont porté essentiellement sur les

moyens interactifs (TBI ou VPI) et sur le logiciel libre Open Sankore. Mais également formation à Blog en classe et outils adaptés pour les élèves dys ;

- Formation disciplinaires : Numérique et production d'écrit, numérique et langues vivantes, numérique et arts visuels. Ces actions ont permis un travail partenarial entre les conseillers pédagogiques. Elles ont donné lieu à la production de ressources pour les enseignements et à mettre en lumière la place du numérique au cœur des apprentissages en tant qu'outil pédagogique au service des enseignements ;

- Des expérimentations de matériels dans les classes ont donné lieu au tournage de films à usage formatif à destination des enseignants : usage des tablettes en classe (dans le cadre d'ateliers ou comme support à l'expression orale), usage du visualiseur au quotidien et dans toutes les disciplines, utilisation d'une balado-diffusion pour l'entraînement à la lecture à haute voix en classe de cours préparatoire ;

- Formation des formateurs aux outils numériques : deux jours de formation à destinations des formateurs de circonscription ont été dispensés afin de proposer des outils aussi bien utilisables par ces personnels dans le cadre de leur travail quotidien que dans celui dans leurs missions d'accompagnement des professeurs stagiaires (PESA), des néo-titulaires et autres collègues.

Second degré :

Collège pré-figurateur de Bénévent l'Abbaye : les enseignants et les élèves de 5<sup>ème</sup> bénéficient de l'expérimentation de l'usage des tablettes numériques dans le cadre pédagogique. Cette opération menée par le conseil départemental de la Creuse a permis aux enseignants de recevoir une formation de prise en main des tablettes.

### La maîtrise des fondamentaux

#### De nouveaux cycles d'enseignement dans le premier degré

La rentrée 2016 poursuit la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République.

De nouveaux cycles d'enseignement, conçus sur trois ans, permettent aux élèves de découvrir puis de réinvestir chaque notion du programme et de construire à leur rythme les apprentissages et les compétences attendues.

**Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers**, donne son unité et son identité à l'école maternelle, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités, en particulier en matière d'acquisition du langage. Ouverte à tous, elle prépare les jeunes enfants, de manière progressive et respectueuse de leur développement, aux apprentissages ultérieurs.

**Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux**, couvre désormais la période du CP au CE2.

Il offre la durée et la cohérence nécessaires pour proposer des apprentissages progressifs et exigeants tout en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves. Ils apprennent à réaliser les activités scolaires fondamentales (résoudre un problème, lire et comprendre un document, rédiger un court texte, créer ou concevoir un objet, etc.). L'objectif de maîtrise de la langue française, de la lecture et de l'écriture est premier, dans tous les enseignements.

Pour la seconde année, une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les éventuelles difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant pour réguler ses apprentissages.

**Le cycle 3, cycle de consolidation**, commun à l'école et au collège (CM1 – CM2 – 6<sup>ème</sup>) a une double responsabilité : consolider les apprentissages fondamentaux qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs, permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

### **De nouveaux programmes de la maternelle au collège**

Tous les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire entrent en application à la rentrée 2016. Ces programmes, cohérents et constructifs, permettront à chaque élève d'acquérir le socle commun : apprentissages fondamentaux en CP, CE1 et CE2, consolidation de ces connaissances en CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup> puis approfondissement en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et assurent une meilleure articulation entre l'école et le collège.

### **La mise en œuvre de la réforme du collège**

La réforme du collège définit une nouvelle organisation structurelle dans le but d'améliorer les apprentissages de tous les collégiens et de permettre à l'École de mieux mener sa mission de transmission et d'intégration des valeurs de la République

L'organisation des enseignements disciplinaires est redéfinie en associant les enseignements communs, les enseignements d'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires.

L'accompagnement personnalisé concerne tous les élèves du collège et prend en compte les besoins de chacun d'entre eux. Il soutient leur capacité à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel. Il peut prendre la forme d'un approfondissement ou d'un renforcement des connaissances, d'un travail sur les méthodes, etc.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), à partir de la 5<sup>ème</sup>, aboutissent à des réalisations concrètes, individuelles ou collectives (présentation orale ou écrite, constitution d'un carnet, etc...). Huit thèmes d'EPI, mobilisant plusieurs disciplines, peuvent être proposés aux élèves.

Trois parcours éducatifs (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir) permettent à chaque élève, en lien avec toutes les disciplines, de développer son esprit critique, sa créativité et son sens de l'autonomie.

### **Un apprentissage plus précoce des langues vivantes : la LV1 dès le CP, la LV2 dès la 5<sup>ème</sup>**

À partir de la rentrée 2016, la première langue vivante est désormais apprise dès le cours préparatoire et la deuxième langue vivante dès la classe de 5e. L'introduction de l'apprentissage d'une première langue vivante dès le cours préparatoire et le maintien des horaires de la langue vivante 1 au collège augmentent l'exposition des élèves à cette langue sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Par ailleurs, la nouvelle organisation des enseignements au collège offre à tous les élèves la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec la présence des langues vivantes, étrangères et régionales, dans les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Les objectifs de cette nouvelle stratégie d'apprentissage des langues sont de :

- diversifier l'offre à l'école primaire et d'assurer la continuité au collège ;
- développer les compétences des élèves en langues vivantes avec un enseignement plus précoce de la première et de la deuxième langue vivante ;
- favoriser l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde.

Cela se traduit par le déploiement de cinq pôles ressources de bilingue de continuité sur le département. Il s'agit de garantir davantage la pérennité de l'enseignement de la langue allemande sur le territoire et de permettre la continuité sur l'intégralité du cycle 3 (CM1/CM2/6<sup>ième</sup>).

### **L'évaluation de la scolarité obligatoire**

#### **Un livret scolaire unique du CP à la troisième**

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire.

Le livret scolaire d'un élève regroupe, pour chaque cycle :

- les bilans périodiques du cycle en cours ;
- les bilans de fin des cycles précédents et, en première année d'un cycle, les bilans périodiques de l'année précédente ;
- les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN)...

**Les bilans périodiques** font état des acquis et des progrès des élèves par disciplines, des évaluations des principaux éléments du programme travaillés, des parcours éducatifs, des éventuelles modalités spécifiques



d'accompagnement mises en place, et, au collège, des enseignements pratiques interdisciplinaires et de l'accompagnement personnalisé, des éléments de vie scolaire ainsi que des éventuels enseignements de complément suivis. Ces bilans sont accompagnés d'une annexe de correspondance pour faciliter le dialogue avec les familles.

**Les bilans de fin de cycle** comprennent une évaluation du niveau de maîtrise des huit composantes du socle commun (à savoir les quatre objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine ainsi que les quatre autres domaines). Ces bilans comportent également une appréciation qualitative sur les acquis scolaires du cycle, et, le cas échéant, des conseils pour le cycle suivant.

**L'application livret scolaire unique du CP à la troisième.** Si les éléments constitutifs du livret scolaire peuvent être établis avec différents outils, le livret prend une forme numérique commune à tous les élèves et tous les types d'établissements d'enseignement par le biais d'une application nationale de suivi de la scolarité, appelée livret scolaire unique du CP à la troisième.

Cette application est aussi la source de transmission des éléments du livret pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet (DNB) et pour les choix d'affectation des élèves après la troisième.

### **Le nouveau diplôme national du brevet (DNB)**

Le diplôme national du brevet s'obtient sur la base de deux évaluations complémentaires : une première évaluation de la maîtrise des éléments du socle commun effectuée au fil des enseignements dispensés dans le cycle 4 et une seconde, ponctuelle, en fin de classe de troisième, qui consiste en des épreuves d'examen. Ces deux évaluations se traduisent en points qui se combinent pour déterminer l'obtention du DNB.

### **Les épreuves de l'examen terminal**

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ;
- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou de l'un des parcours éducatifs.

## **La transmission des valeurs de la République**

### **La mallette des parents**

Depuis 3 ans l'école Martin Nadaud de Bourgneuf a mis en place la mallette des parents pour les classes de CP. Les parents sont invités à assister à deux séances de lecture ou de langage oral dans l'année. Suite à l'observation de ces séances, une réunion est organisée pour répondre aux questions des parents et échanger avec eux.

Cette pratique est étendue aux classes de CE1 sur des séances portant sur l'étude de la langue.

### **Développement de la politique de l'internat**

L'internat constitue un mode de scolarisation qui favorise la réussite scolaire des élèves. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective pour les élèves. Puissant vecteur d'égalité sociale, il contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Ce mode de scolarisation doit offrir aux élèves accueillis des situations plus propices à leur réussite scolaire. Le projet pédagogique et éducatif de l'établissement doit assurer de bonnes conditions de mixité sociale et offrir un accueil et un encadrement de qualité tout en maintenant des liens privilégiés avec les parents.

La politique de l'internat de la réussite pour tous est mise en œuvre dans le département de la Creuse et notamment dans le quartier Albatros.

### La sécurité dans les écoles, les collèges, les lycées

Des mesures sont mises en œuvre pour garantir et assurer la sécurité dans les écoles, les collèges et les lycées :

- l'organisation obligatoire de trois exercices de sécurité au sein des établissements, dont un simulant un attentat avec intrusion ;
- la mise à jour des répertoires téléphoniques des chefs d'établissement et des inspecteurs afin que toute alerte puisse être rapidement transmise ;
- la sensibilisation aux « gestes qui sauvent » des collégiens en classe de troisième ;
- la formation au PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) de tous les élèves délégués ;
- le suivi des élèves et des personnels dans un « processus de radicalisation ».

Des guides d'information sur la sécurité des écoles, des collèges et des lycées ont été élaborés à l'attention des parents d'élèves, des directeurs d'écoles, des inspecteurs du premier degré et des chefs d'établissement.

Le département de la Creuse est doté d'un agent au titre de l'équipe mobile de sécurité (EMS) chargé notamment du suivi de réalisation des diagnostics de sécurité et des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) des établissements scolaires du second degré et des écoles.

Écoles		PPMS établis	Nbre étab. ayant fait au moins 1 exercice en 2015-2016	Réception Plan	Guide
Écoles de Guéret I	72	72	69	69	55
Écoles de Guéret II	19	19	19	19	18
Écoles d'Aubusson	62	60	57	58	5
École privée de Guéret I	1	1	1	1	1
École privée de Guéret II	1	1	1	1	1
École privée d'Aubusson	1	0	0	0	0
Établissements ASH Creuse	4	4	4	4	0
Collèges	18	18	5	7	5
Lycées généraux et technologiques	4	4	1	2	0
Lycées professionnels	5	4	0	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>183</b>	<b>157</b>	<b>163</b>	<b>86</b>
%		<b>98 %</b>	<b>84 %</b>	<b>87 %</b>	<b>46 %</b>

## **12- Conclusion**

Ce rapport traduit le large spectre de l'intervention des services de l'Etat au niveau départemental au côté des collectivités territoriales et des autres partenaires et au service de la population creusoise. Malgré un contexte budgétaire contraint qui s'impose à tous, l'Etat assure une présence quotidienne au plus près du terrain pour mettre en oeuvre l'ensemble des politiques publiques, pour garantir le respect des lois et l'intérêt général et appliquer les politiques définies par le Gouvernement.

Dans un contexte marqué par les menaces d'attentats et la prolongation de l'état d'urgence, la sécurité et la protection des creusois est une priorité absolue des services de l'Etat. Au-delà des chiffres qui font de la Creuse l'un des départements les plus sûrs de France, la mobilisation des services de police et de gendarmerie reste forte et constante sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2016 a vu la concrétisation des mesures en faveur de l'emploi et des entreprises. Les emplois d'avenir et le dispositif "Garantie jeunes" ont permis à une jeune génération éloignée de l'emploi d'obtenir une première expérience professionnelle. De façon complémentaire, le contrat de génération a vocation à maintenir dans l'emploi les plus expérimentés et de permettre la transmission de leur savoir. Enfin, le crédit d'impôt compétitivité et emploi bénéficie à l'ensemble des entreprises creusoises.

Le maintien et le développement de l'économie agricole restent une préoccupation quotidienne des services de l'Etat et de ses fonctionnaires malgré un contexte difficile marqué par de nombreuses crises.

L'Etat est aussi mobilisé pour maintenir la cohésion sociale et aider les personnes les plus défavorisées. La mise en oeuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a permis de définir des pistes d'action autour d'une réflexion globale sur la problématique de la pauvreté en prenant en compte les questions liées à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

De la même façon, la déclinaison des mesures prises par le Gouvernement à l'occasion des trois comités interministériels pour les ruralités qui se sont tenus en mars et septembre 2015 et en mai 2016 à Privas, notamment par la création des maisons de services au public, traduit cette volonté de développer l'offre de services au plus près de la population. La mise en oeuvre des contrats de ruralité vient concrétiser l'engagement de fédérer tous les moyens au profit des territoires les plus fragiles.

La baisse des dotations de fonctionnement aux collectivités locales qui participe à l'effort national de réduction des dépenses publiques ne doit pas occulter les mécanismes de péréquation dont le département est bénéficiaire et qui traduisent la solidarité nationale vis à vis des territoires les moins favorisés. De même, la participation de l'Etat aux dépenses d'investissement des communes et intercommunalités ne cesse d'augmenter dans ce département, la DETR est en nette augmentation en Creuse. Entre 2014 et 2017, cette seule dotation a été multipliée par deux passant d'environ 6 millions à plus de 12 millions d'euros, laquelle est désormais complétée par les dotations spécifiques pour les territoires ruraux.

Ainsi, l'Etat est-il présent sur le territoire auprès des collectivités locales, des acteurs locaux et de l'ensemble de la population creusoise pour accompagner les projets de développement dans un cadre cohérent et durable du territoire.

Le Préfet, le Sous-Préfet de l'arrondissement chef lieu et Secrétaire Général de la Préfecture, la Sous-Préfète d'Aubusson et la Directrice des services du cabinet matérialisent la présence de l'Etat au plus près du territoire par leurs nombreuses participations aux différentes manifestations publiques et privées organisées par l'ensemble des forces vives de département.